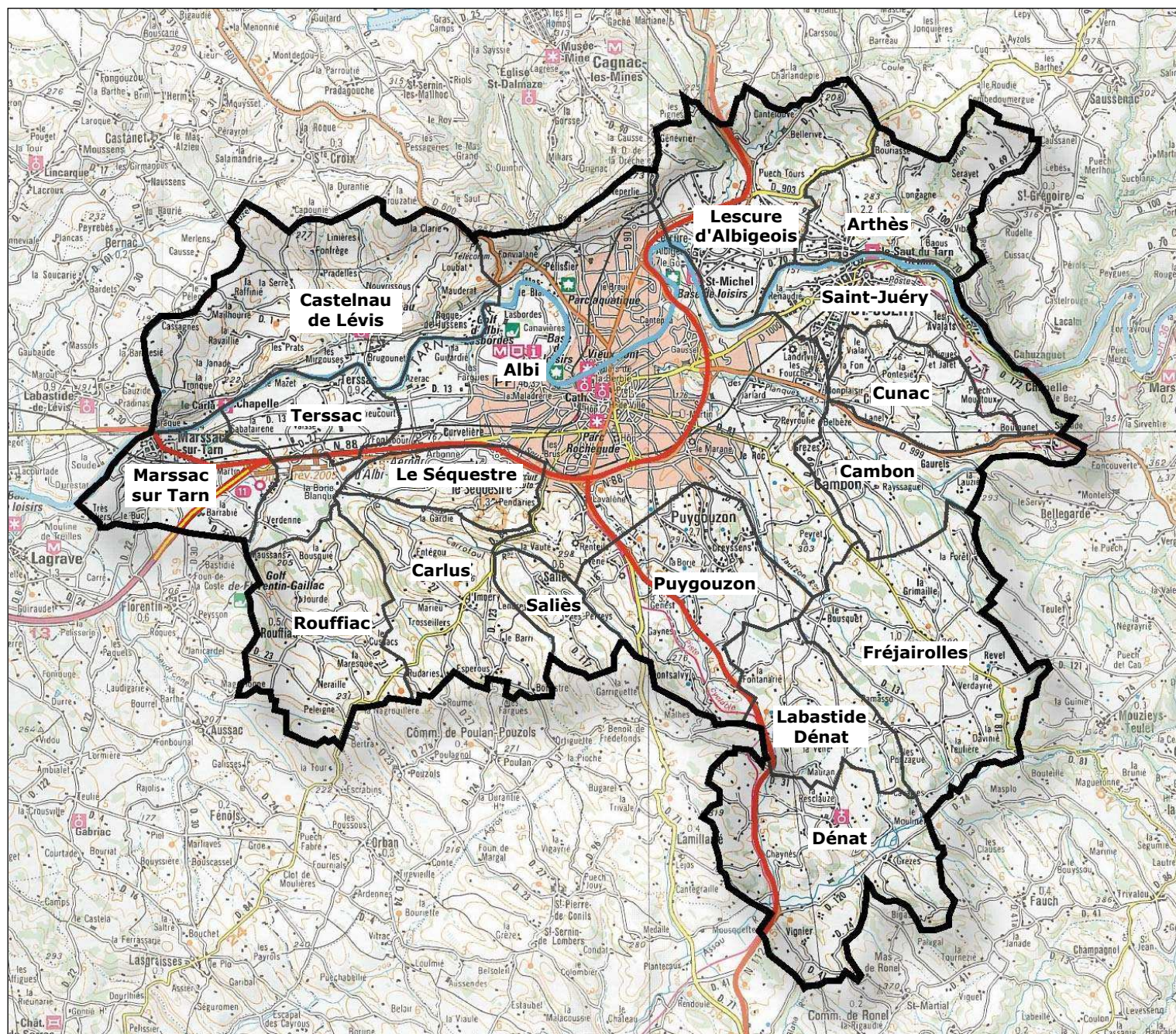




NOS PROJETS PRENNENT VIE



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois



Entre,

L'Etat, représenté par Dominique BUR, Préfet de la région Midi-Pyrénées,

La Région Midi-Pyrénées, représentée par Martin MALVY, son Président,

Le Département du Tarn, représenté par Thierry CARCENAC, Président du Conseil général,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par Philippe BONNECARRÈRE, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Contrat de Projets 2007 / 2013 signé par l'Etat et la Région le 8 mars 2007 et notamment les articles 28 à 34,

Vu la Convention d'Application du Volet Territorial du Contrat de Projets signée par l'Etat, la Région et les Départements de Midi Pyrénées le 18 décembre 2007,

Vu la Convention Cadre du Schéma Régional de Développement Economique approuvée par la Région le 29 juin 2006,

Vu la Convention Particulière du SRDE signée par la Région et le Département du Tarn en date du 11 décembre 2008,

Vu les délibérations du Conseil Régional du 15 octobre 2007 et du 21 avril 2008 relatives aux nouveaux dispositifs d'intervention de la Région en faveur des Politiques Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 30 mars 2007 concernant l'Agenda 21 Régional,

Vu la décision C(2007) 3688.de la Commission européenne CCI 2007 FR162PO021du 25 juillet 2007 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif «compétitivité régionale et emploi» (FEDER) dans la région Midi-Pyrénées,

Vu la décision CCI 2007FR052 PO 001.de la Commission européenne du 9 juillet 2007 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds social européen (FSE),

Vu la circulaire DIACT du 17 septembre 2007 relative à la mise en œuvre des volets territoriaux des contrats de projet,

Vu le Projet d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu la saisine du Conseil de développement en date du 11 mars 2009

Vu le Comité territorial de pilotage du 23 avril 2009,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du

Vu la délibération du Conseil Général en date du

Vu les avis du Bureau communautaire en date du 8 juillet 2008, du 9 septembre 2008 et du 17 mars 2009, et la délibération du Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du

Il est convenu ce qui suit

PREAMBULE

Initiée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement des territoires, amendée par les lois de 1999 et 2003, la politique en faveur du développement des territoires a été un des points innovants et centraux du Contrat de Plan 2000-2006 pour un développement plus équilibré et plus durable des territoires, offrant ainsi diversité des initiatives locales, organisation des collectivités et des acteurs socioprofessionnels autour de projets partagés et de méthodes de travail en commun.

La mise en œuvre des lois précitées, reprise dans le volet territorial du Contrat de Plan 2000-2006 s'est traduite en Midi-Pyrénées par la conclusion de 32 Contrats de Pays, 3 Contrats Particuliers de développement Territorial pour les Parcs Naturels Régionaux, 7 Contrats d'agglomérations, 1 Contrat de Développement Durable d'Agglomération et 11 Contrats de Pôles Touristiques Pyrénéens.

Les politiques territoriales ont ainsi contribué à renforcer l'intercommunalité autour de vocations territoriales et de projets collectifs, éléments essentiels d'une solidarité et d'une cohésion qui reflètent la richesse de potentialités qu'offre la région pour assurer la promotion des ressources et des qualifications mobilisables sur un territoire aussi vaste que diversifié.

Le partenariat entre l'Etat, le Conseil régional et les Conseils généraux doit donc maintenir et renforcer qualitativement ces dispositifs contractuels en faveur des Agglomérations, des Pays et des Parcs Naturels Régionaux.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, quant à elle, se mobilise pour assurer le développement économique de son territoire, donner à ses habitants l'accès aux meilleurs services et à un cadre de vie de qualité, préserver et mettre en valeur son environnement, et ce afin de renforcer son attractivité et conforter pleinement sa place de pôle d'équilibre du Nord de Midi-Pyrénées.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente Convention Territoriale d'Agglomération a pour objet d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre l'Etat, la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération pour la durée du Contrat de projets.

ARTICLE 2 : PROJET ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

2.1 UN BASSIN DE VIE ATTRACTIF ET DES ACTEURS MOBILISES POUR SON DEVELOPPEMENT

2.1.1 Deuxième agglomération de Midi-Pyrénées, pôle d'équilibre et chef-lieu du Département du Tarn, l'Albigeois bénéficie d'une progression démographique soutenue

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois créée en janvier 2003 par transformation de deux communautés de communes, est située au nord du Tarn. Elle se compose de 17 communes : Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Le Séquestre, Terssac qui forment un **bassin de vie homogène** de 82 181 habitants (INSEE 01/01/09 - voir détail en annexe 1.2) autour de sa ville centre.

Les derniers chiffres du recensement font apparaître une **progression démographique soutenue** sur l'ensemble des 17 communes du territoire (+ 6.6 % depuis 1999 en moyenne) : la population de la ville centre, et de toute la première couronne péri urbaine progresse notablement, et on note un dynamisme plus marqué dans les communes de la deuxième couronne albigeoise (Labastide-Dénat et Dénat). Les nouveaux habitants de l'agglomération viennent habiter à Albi et les nouveaux habitants des communes périurbaines sont majoritairement des habitants provenant d'Albi, renforçant ainsi la logique de bassin de vie.

Compte tenu de sa progression démographique régulière, l'agglomération albigeoise devient la deuxième en Midi-Pyrénées et constitue ainsi une vraie **armature urbaine**, avec Albi chef lieu du Tarn, entourée de petites villes qui bénéficient directement de l'attractivité de la ville centre (+ 700 habitants par an depuis 1999).

D'une superficie de 207 km², l'agglomération albigeoise est **dense** (397 hab/km²-INSEE 2009). Cette densité, plus élevée que celles de la Communauté d'agglomération de Montauban Trois Rivières (297 hab/km²) et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (195 hab/km²) ne va cesser de se renforcer avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Les derniers chiffres du recensement de la population au 1^{er} janvier 2009 montrent qu'en moins de 20 ans, sur la ville d'Albi, le nombre de personnes par logement a diminué de 0,5 (2,3 personnes par foyer en 1990 – contre **1,7 à 1,8** en 2008). Cette tendance n'est pas simplement locale. Elle est constatée partout sur le territoire national et s'applique aux 16 autres communes de l'agglomération.

Ce phénomène de **densification** et la **mutation observée en terme d'organisation des familles** obligent la communauté d'agglomération de l'albigeois ainsi que ses communes à revoir leurs politiques publiques d'aménagement et de solidarité, notamment en matière de logements, et à optimiser un foncier rare. La population est de plus en plus diversifiée (en termes de structures des ménages et de catégories socio-professionnelles par exemple

ou encore par rapport à leur domiciliation d'habitat et d'emploi) et nécessite un accompagnement adapté, multiforme, pluriel et varié, en ce qui concerne notamment la problématique des déplacements (transports en commun, parkings-relais et de co-voiturage, déplacements doux piétonniers et cyclables) et les équipements associés de proximité (crèches, réseau d'assistantes maternelles, espaces associatifs, culturels et sportifs).

L'Albigeois est perçu par ses habitants comme une « agglomération moyenne à taille humaine »; présentant les avantages et le niveau de services propres à un centre urbain et conservant des liens étroits avec le monde rural auquel ses populations sont attachées (présence d'agriculteurs sur les communes périphériques, activités de maraîchage, animation d'un marché aux bestiaux au cœur d'Albi et en lien étroit avec la profession, protection et valorisation des paysages et du patrimoine rural que sont notamment les lavoirs, pigeonniers...).

Son **tissu économique est constitué majoritairement de PME-PMI¹** (2500 soit 89% du nombre total d'entreprises - données CCI/2006) sans activité prééminente. Le secteur des services et notamment de la santé est prépondérant (37% avec une croissance entre 1997 et 2007 de 45,9% - données CCI/2007), mais l'activité industrielle conserve une place non négligeable (22% avec une progression de 29,8% entre 1997 et 2007 - données CCI/2007), à l'image du Tarn, 2^{ème} département industriel de Midi-Pyrénées. La place économique de l'albigeois va donc bien au-delà des fonctions tertiaires de sa ville-centre, préfecture du Tarn.

Les effectifs salariés se répartissent par secteur d'activité comme suit :

- 31 % dans le commerce,
- 10 % dans la construction,
- 22 % dans l'industrie,
- 37% dans les services (données CCI/2007).

Le taux de chômage du bassin d'emploi (8,8%) reste cependant supérieur au taux moyen de la région Midi-Pyrénées (7,5%) (sources INSEE et DDTEFP 2007).

Aux côtés d'activités industrielles traditionnelles (VOA : leader de la verrerie au plan national), un panel **d'activités innovantes est en émergence**. On relève par exemple une base de structuration de filières innovantes dans les domaines des matériaux composites, des éco-énergies, ou encore de l'agro-alimentaire.

Les nombreuses PME-PMI sont localisées géographiquement sur **deux pôles majeurs** de zones économiques en cours de structuration (cf. schéma en annexe 1.3) :

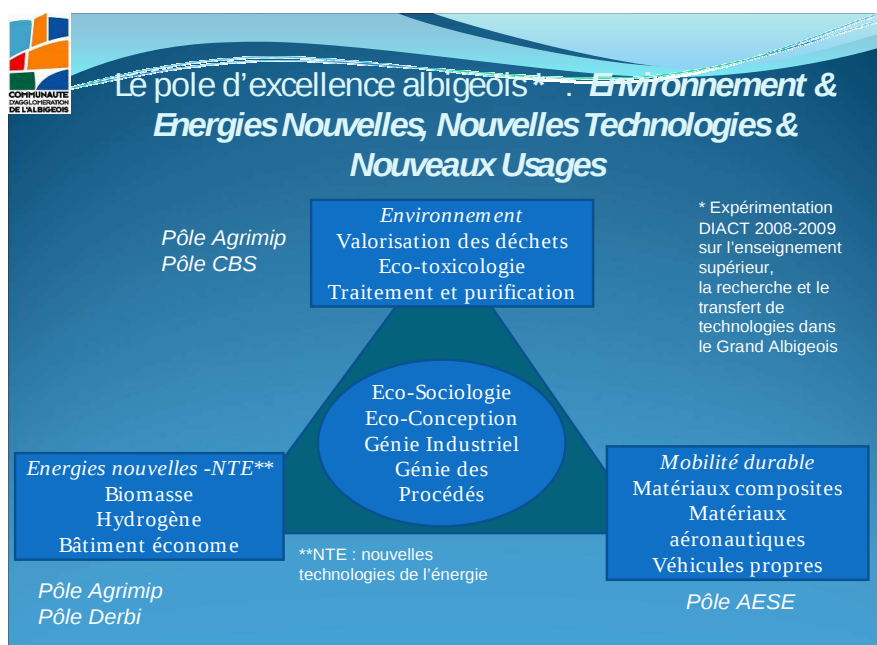
- le pôle « historique » au sud et à l'est de l'agglomération, (desservi par la rocade, la route de Castres et la route de Millau) mais confronté aux problèmes d'accessibilité, de mitage urbain et de capacité d'extension foncière,
- le pôle « récent » à l'ouest de l'agglomération (Marssac, Terssac, le Séquestre, Albi ouest, ...) desservi par l'A 68 et la RN 88 en plein développement.

Avec près de 4000 étudiants dont 60% issus du territoire, et plus 110 enseignants chercheurs, l'Albigeois offre une **plate forme d'enseignement supérieur et de recherche de qualité** autour de l'EMAC, du CUFR Jean-François Champollion, des Plates-Formes Technologiques des lycées Fonlabour et Rascol, de l'Ecole 2M2I de la CCI, complétée par des structures d'appui à l'innovation performantes (CRITT CAAPI, CIRTES). La mise en valeur de la

¹ Petites et Moyennes Entreprises – Petites et Moyennes Industries

compétence et du potentiel de ces établissements est le cœur du **projet technopolitain albigeois**, centré sur les sciences de l'ingénieur et les énergies renouvelables, en complémentarité avec la technopole castraise orientée vers les technologies de l'information, les biotechnologies et les nanotechnologies, et au sein du parc scientifique et technologique départemental. Parallèlement, la vocation et l'organisation du pôle d'enseignement supérieur albigeois fait l'objet du travail partenarial conduit dans le cadre de l'expérimentation « 20 villes moyennes pilotes » initiée par la DIACT, qui donnera lieu à des propositions concrètes.

Des groupes de travail associant tous les organismes liés à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle, avec le concours du Pôle Recherche Enseignement Supérieur (PRES) Toulouse Campus, de la Région et du Département, des représentants consulaires et de la Maison Commune Emploi Formation (MCEF) se réunissent afin de qualifier l'offre d'enseignement supérieur et de recherche de la plate forme albigeoise, et d'organiser les meilleures synergies entre tous les acteurs.



Présentation d'étape : groupe technique « offre de formation et de recherche » Diact - février 2009

L'Albigeois dispose également d'un **patrimoine historique, culturel et environnemental** (notamment hydraulique avec le Tarn classé zone sensible et les paysages qui y sont associés) de premier plan, qui lui confère une attractivité touristique de court séjour.

Dans le but de promouvoir la qualité de son centre historique, la ville d'Albi ambitionne son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, ce qui renforcerait sa vocation de **destination touristique** et les activités économiques qui y sont associées. La candidature de la Cité épiscopale d'Albi a été officiellement déposée par la France auprès de l'Unesco en janvier 2009, pour un classement attendu en 2010. Le positionnement de l'albigeois en matière touristique est un enjeu fort de développement relevé par les acteurs locaux. Par ailleurs, à l'issue de plusieurs échanges entre la Ville d'Albi, le Département du Tarn et la Région, la « Convention Grand Site » d'Albi est en cours d'élaboration.

Le Musée Toulouse Lautrec est, avec ses 160 000 visiteurs par an, le premier **équipement culturel** à rayonnement international de l'Aire Métropolitaine Toulousaine (source : étude Algöe/AUAT 2007). L'offre culturelle est importante et de qualité en particulier avec les productions de la Scène Nationale Athanor, ou encore les représentations proposées par le théâtre municipal et les concerts et spectacles organisés au Scénith d'Albi. Son développement reste néanmoins un enjeu pour accroître l'attractivité de l'albigeois au plan régional et national.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, existe une forte **tradition sportive** autant par la reconnaissance au niveau national des équipes de Volley Ball féminin (USSPA) et de rugby (SCA, RCA) que par la multiplicité des associations qui permettent à chaque habitant de trouver la pratique d'un loisir. La grande diversité de la vie albigeoise se reflète ainsi dans les animations proposées sur le territoire. On retrouve des animations à caractère local comme le Carnaval d'Albi, mais également des événements d'envergure nationale comme le festival Pause Guitare, le championnat de France automobile (circuit d'Albi) et même internationale avec le championnat du monde de Moto Cross (Castelnau de Lévis). En 2008, Albi a accueilli plusieurs événements d'envergure tels que le championnat de France d'Athlétisme, la semaine de l'Eurogym et ses 4000 jeunes participants ou encore le salon national des transports indépendants « AGIR » et ses 400 exposants. L'agglomération entend développer sa **vocation événementielle et d'accueil de congrès**. Il s'agit de favoriser l'organisation d'événements divers sur le territoire et la tenue de colloques, permettant ainsi d'accroître la notoriété de l'Albigeois, de promouvoir ses équipements culturels et de loisirs, de dynamiser l'activité commerciale et sa vitalité en termes d'animations.

La **qualité de vie locale** est incontestablement un des facteurs qui expliquent la vitalité démographique albigeoise.

2.1.2 Des leviers à exploiter et des fragilités à maîtriser

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois est située dans la « couronne éloignée » de Toulouse dont elle est suffisamment distante (70 km) pour générer un développement interne, mais **bien reliée à la capitale régionale** par l'autoroute A 68 pour espérer bénéficier des effets positifs de l'attractivité de la métropole toulousaine.

L'objectif de l'aménagement de la RN 88 en 2X2 voies est de rapprocher Toulouse de l'A 75 vers Clermont-Ferrand et de la métropole Lyonnaise. Il est en voie de finalisation dans la partie Toulouse-portes d'Albi. En revanche le doublement complet de la rocade d'Albi et en suivant la sécurisation de la traversée de Lescure ne sont pas réalisés et pénalisent les déplacements dans l'Albigeois et les liaisons vers le Nord du territoire. La rocade d'Albi supporte un trafic journalier de 30 000 véhicules par jour et le nœud qu'il constitue doit être supprimé par l'achèvement de son doublement pour prétendre fluidifier l'axe Toulouse-Lyon vers l'Aveyron. L'aménagement complet de la RN 88 permettra à moyen terme de **conférer une position plus stratégique** à l'Albigeois dans le grand sud-ouest et de soutenir son dynamisme.

La desserte ferroviaire nécessite d'importantes améliorations. L'albigeois reste à **l'écart des grandes liaisons ferroviaires** existantes Narbonne-Bordeaux via Toulouse, Montauban-Paris, ou des projets en cours LGV Bordeaux-Toulouse ou Fret Luxembourg-Perpignan-Espagne.

Les réponses à ces problématiques d'infrastructures et d'aménagement du territoire s'inscrivent au sein des politiques publiques nationales et régionales (CPER, plan de relance, PDMI...).

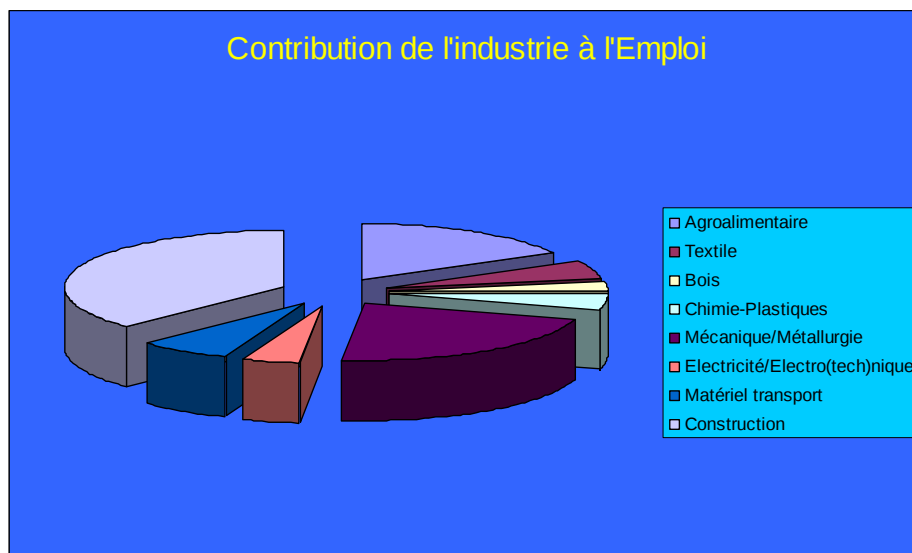
Les différentes opérations du Plan Rail, en développement comme le doublement de la voie Toulouse et Saint-Sulpice ou les opérations de signalisation ou en renouvellement de voies, sont autant d'opérations programmées qui permettront d'améliorer sensiblement les temps de parcours et plus généralement la robustesse de l'offre ferroviaire.

Le positionnement de l'Albigeois et sa localisation par rapport à Toulouse constituent un atout géoéconomique malgré les limites évoquées, qu'il faut continuer à exploiter. La **qualité urbaine et environnementale** de l'albigeois unanimement reconnue est un atout à valoriser. L'attractivité du territoire peut trouver matière à son renforcement au travers de la dynamique culturelle associée à la production d'équipements adaptés et d'événements de renom.

Le tissu des PME-PMI est dynamique mais le **manque de foncier** qualifié (accessible, équipé en réseaux et de communication, signalé et répondant aux attentes actuelles des entreprises en termes de services associés) n'a pas permis d'attirer suffisamment de nouveaux établissements pour accroître la compétitivité de l'Albigeois.

Bien que deux pôles d'activités soit repérés dans l'agglomération, le territoire connaît des **difficultés à structurer son activité économique** à cause d'un « mitage » foncier le long des voies d'accès, un enchevêtrement d'enseignes et de contenu (industrie, production, artisanat, services, commerces...) notamment en entrée d'agglomération, un manque de traitement qualitatif des zones d'activité, une absence de « vitrine économique ». Autant de défis que l'agglomération a commencé à relever et s'est engagée à réussir sur la durée de la présente convention. Les conditions de maintien et de développement des entreprises existantes du territoire doivent être privilégiées.

L'économie du territoire est construite sur un foisonnement d'activités (comme l'indique le graphique ci-dessous), ce qui l'a préservé jusqu'à présent d'une crise économique majeure, et ce malgré la fermeture de la centrale thermique de Pélissier à Albi (4^{ème} contributeur de taxe professionnelle de l'agglomération en 2006 sur un montant global de 20,5 M€), dont le site de 28 ha qui bénéficie d'un embranchement ferroviaire dédié et de capacités de transport d'énergie devra être reconverti après sa dépollution.



Cependant, certaines **fragilités socioéconomiques** sont relevées (source : STIE 2006) :

- présence de petites entreprises, aux capacités d'ingénierie et de financements réduites,
- localisation des sièges sociaux des grosses entreprises hors l'Albigeois, avec parfois des choix stratégiques qui peuvent échapper au territoire,
- l'âge moyen élevé des chefs d'entreprises dont la succession n'est pas assurée,
- une certaine atomisation du tissu industriel (90% des entreprises ont moins de 10 salariés) et une lisibilité extérieure faible, du fait de l'absence de filière stratégique et déterminée en pôle d'excellence,
- un manque de « référencement économique » et de « leader industriel » (cf. Fabre, Bosch ou Alsthom, sur Castres, Rodez ou Tarbes),
- une main d'œuvre comportant peu de cadres, de cadres supérieurs, de professions intellectuelles ou libérales,
- une cassure entre le grand nombre d'entreprises à vocation traditionnelle et l'émergence d'activités de l'innovation, liée au transfert de technologies peu affirmé.

Les activités innovantes porteuses pour l'avenir économique et l'image du territoire sont encore trop peu nombreuses même si leur développement s'accélère. Il est relevé la faiblesse du nombre de dépôt de brevets de recherche et leur mise en application au niveau local.

Ces fragilités pèsent sur l'image économique de l'Albigeois. L'enjeu de l'agglomération consiste à promouvoir un « marketing territorial » offensif et organisé, cohérent avec la stratégie nationale portée par MPE, lui permettant d'être un pôle reconnu et identifié dans le grand sud et d'attirer de nouvelles populations.

Les fonctions de **centre urbain** de l'agglomération albigeoise sont également à préserver face aux logiques de métropolisation en œuvre sur le territoire régional et départemental. Pour ce faire, la nécessité d'atteindre « une masse critique » dans ses différentes fonctions et champs de compétence est déterminante pour le développement culturel et socio-économique de l'Albigeois.

En terme de **desserte numérique**, le territoire communautaire présente actuellement des **disparités** : 14% du territoire dispose de hauts débits faibles (512 ko) et plusieurs communes sont encore en zone blanche. L'accès facilité aux technologies de l'information est une attente majeure des entreprises locales comme des habitants.

Une évolution importante a été enregistrée en matière de **déplacements** en transports en commun, du fait notamment de la politique volontariste engagée par l'albigeois dans ce domaine permettant d'étendre le réseau de bus urbains aux 17 communes (2 communes seulement en 2003, 169 km de lignes régulières en 2008 contre 78 km en 2003) et de pouvoir dépasser en 2008 les 2 millions de voyageurs. Favoriser la **mobilité** des habitants de l'albigeois par des modes alternatifs aux véhicules personnels (Transports collectifs, Vélos, piétons) et grâce à des partenariats efficaces avec les Autorités Organisatrices des Transports (AOT) Région et Département, permettre l'**accessibilité** des transports en commun, densifier les fréquences et accroître la vitesse commerciale des services aux usagers, constituent des enjeux importants pour le développement futur de l'agglomération.

La rivière **Tarn** constitue un **fondement essentiel du paysage** communautaire et le cours d'eau est reconnu « milieu sensible » par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. L'agglomération y porte une attention particulière au travers d'un important programme d'assainissement communautaire et dans le cadre de sa participation aux actions du Syndicat mixte de la rivière Tarn.

Le Projet stratégique de l'Albigeois se veut une réponse concrète à ces préoccupations.

2.1.3 Un territoire ouvert sur les dynamiques départementales, régionales et extrarégionales

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'inscrit pleinement dans les dynamiques initiées par le Département. Cela se concrétise notamment en terme d'interopérabilité des transports collectifs permettant d'envisager une billettique partagée et coordonnée, en matière de développement économique, en inscrivant le projet technopolitain albigeois au sein du parc scientifique et technologique tarnais, ou encore dans le cadre de la promotion des déplacements doux en cohérence avec le schéma des itinéraires pédestres du Conseil général...

L'Agglomération albigeoise est partie prenante des **3 pôles de compétitivité** labellisés de Midi-Pyrénées, dont l'impact sur son territoire est à renforcer.

Elle participe aussi à la démarche d'élaboration du projet de l'aire métropolitaine toulousaine. De par sa situation, elle entend inscrire son développement en partenaire du pôle toulousain, et en cohérence avec les dynamiques régionales (pôles de compétitivité, filières...).

L'avenir de l'Albigeois dépend en grande partie, de sa capacité à maintenir et à **attirer des jeunes** sur son territoire. C'est dans cet objectif que l'agglomération participe à l'appel à expérimentation sur 20 villes moyennes lancé par la DIACT sur le thème de l'enseignement supérieur. Elle est persuadée qu'accueillir un pôle universitaire à taille humaine est un enjeu important pour son développement. La pertinence de l'offre conjugée à de bonnes conditions d'accueil en constitue un élément essentiel. Un second levier repose sur sa capacité à corréliser et adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises locales et régionales. Le projet technopolitain albigeois est, en outre, une opportunité pour le développement de la recherche dans le nord-est de Midi-Pyrénées (source commission recherche PRES Toulouse 2008).

L'Agglomération entend également se positionner sur des axes interrégionaux cohérents avec ceux de la région Midi-Pyrénées pour donner à ses projets de développement économique une taille critique : c'est ainsi qu'elle a adhéré, avec la CCI et l'Ecole des Mines Albi-Carmaux mais aussi des partenaires espagnols et portugais aux compétences similaires, au projet « Inn'tegra » ; ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de l'Interreg SUDOE, vise à généraliser une dynamique d'innovation et à la création d'offres unifiées de territoires et sera donc un complément naturel au CEEI (centre européen d'entreprise et d'innovation) promu dans le cadre du projet technopolitain albigeois.

2.2 UN PROJET DE DEVELOPPEMENT COHERENT ET GLOBAL

2.2.1 ...Avec les orientations du projet communautaire

Cinq axes stratégiques composent ce projet :

1. Concevoir et développer un modèle d'urbanisme d'excellence
2. Favoriser le développement du niveau général des compétences humaines des populations
3. Développer l'animation et le dynamisme communautaires pour favoriser la constitution d'une identité collective et son rayonnement
4. Développer l'attractivité de la communauté sur le plan économique, touristique et démographique
5. Rechercher des créateurs de richesses de haut niveau, d'envergure et de prestige

2.2.2 ...Fédérant des schémas territoriaux locaux

☛ Un **Programme Local de l'Habitat** communautaire a été approuvé en 2007 autour de 4 orientations :

1. Renforcer les atouts pour habiter le territoire (valorisation des centres bourgs, promotion des espaces de vie cohérents, préservation de la qualité de l'environnement)
2. Permettre à tous de se loger sur l'agglomération albigeoise (développer l'offre de logements à prix maîtrisé, organiser l'offre en logements des étudiants et des jeunes, améliorer le logement des personnes âgées)
3. S'associer à la lutte contre les différentes formes d'exclusion liées à l'habitat (logements sociaux, adapter les logements aux personnes handicapées, accueil des gens du voyage)
4. Mettre en place les outils pour une politique de l'habitat

Dans ce cadre, une politique d'aide communautaire à la production de logements sociaux a été définie et l'agglomération a décidé d'engager 2 OPAH (centres bourg, quartiers d'Albi) avec une attention particulière apportée à la maîtrise énergétique des bâtiments (cf. annexe 1.5 objectifs et enjeux des OPAH communautaires).

☛ En matière de politique de la ville, l'Albigeois s'est engagée aux côtés de l'Etat, des collectivités territoriales partenaires, du Conseil Général du Tarn, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et de Tarn Habitat, dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

C'est là le document de référence pour la mise en œuvre, au sein de l'Albigeois, du projet social et urbain défini par les partenaires locaux visant au **développement de quartiers en difficulté**, reconnus comme prioritaires sur les deux communes d'Albi (Cantepau, Lapanouse Saint-Martin, Rayssac, Veyrières) et de Saint-Juéry (Centre-bourg). L'objectif à atteindre est double :

- assurer une meilleure intégration des quartiers en difficultés dans le fonctionnement de la ville,
- améliorer la vie quotidienne des habitants de ces quartiers.

☛ Le volet « emploi et insertion » du CUCS dispose d'un instrument privilégié à l'échelle communautaire: le Programme Local d'Insertion et de l'Emploi (PLIE) qui s'inscrit dans une logique de cohérence départementale (InterPLIE). Le

protocole d'accord pour l'Albigeois fixe, sur la période 2007-2009, 3 grandes orientations pour les actions à soutenir :

- reconstruction sociale et professionnelle des personnes en situation de fragilité,
- mise en œuvre d'un parcours personnalisé d'insertion et d'évolution professionnelle,
- accompagnement à l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires du PLIE.

➤ Le Schéma Territorial des Infrastructures Economiques (STIE 2006), document réalisé avec l'appui du Conseil régional Midi Pyrénées et du Département du Tarn en 2006, permet de guider l'action économique de l'agglomération de façon stratégique et dans une dimension de partenariat.

Le STIE a défini comme enjeu principal de faire de l'Albigeois **un pôle économique majeur** et reconnu en Midi Pyrénées. Il a défini 3 espaces économiques stratégiques et qualifiés le long de l'axe A 68 / RN88, à aménager à court terme (schéma prospectif de l'organisation des activités économiques de l'albigeois – annexe 1.3 bis) :

- en entrée ouest d'agglomération, la zone d'activités de Rieumas à Marssac, à forte visibilité et reliée par un double échangeur à l'A68,
- l'extension de la zone d'activités Albipôle, sur les communes de Terssac et d'Albi, à caractère industriel et services aux entreprises,
- le parc technopolitain Albi-InnoProd au sud-est de l'agglomération, dédiée aux activités technologiques et innovantes, autour de l'Emac, à vocation niveau 1 régional.

Il met l'accent sur la nécessaire requalification des zones existantes afin de donner aux entreprises présentes des conditions favorables pour leur compétitivité, sur les pôles anciens sud et sud-est (annexe 1.4). Il propose une vision de développement à moyen/long termes, tenant compte des projets des intercommunalités voisines, vers le nord-est du territoire, en direction de Carmaux et de Rodez.

2.2.3 ...Intégrant les enjeux de développement du SCoT du Grand Albigeois et cohérente avec les axes de développement du Pays Albigeois et Bastides.

Partie prenante du SCoT du Grand Albigeois aux côtés des Communautés de communes du Villefrancois, du Réalmontais et des Monts d'Alban, l'agglomération veillera à promouvoir une politique de développement respectueuse des enjeux identifiés (en annexe 1.6 données résultant du diagnostic provisoire).

L'agglomération est à la recherche d'un **modèle urbain maîtrisé**, limitant l'étalement et respectant les aspirations rurales. Elle est particulièrement attentive dans ce cadre à la prise en compte des problématiques de déplacements, au travers de la diversification et de la complémentarité des modes. Elle aspire à créer les conditions d'un accompagnement durable du développement économique en agglomération moyenne.

La Communauté d'agglomération développe également des relations de partenariat et des échanges avec les communautés de communes voisines, maîtres d'ouvrage des politiques territoriales et parties prenantes de l'association de Pays Albigeois et Bastides. Les complémentarités utiles avec les acteurs du

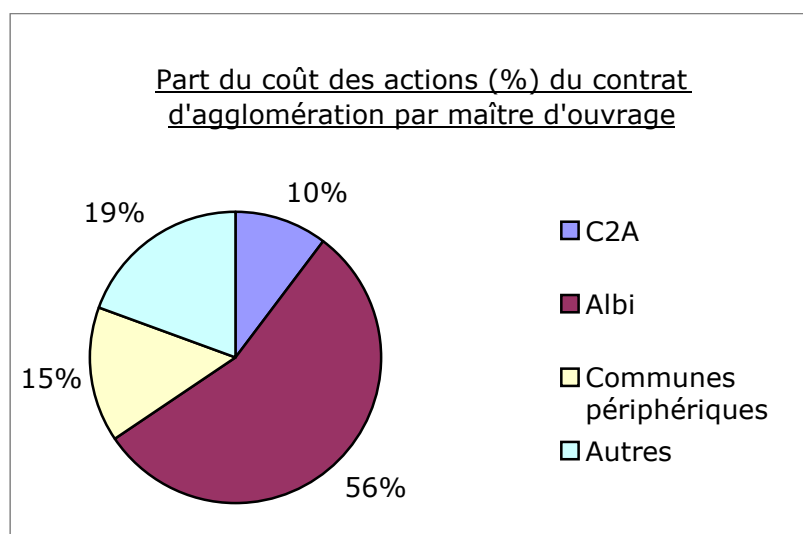
Pays seront mises en œuvre au regard des actions soutenues ou à développer au bénéfice des territoires.

2.3 LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT POUR L'ALBIGEOIS

2.3.1 Un premier Contrat d'agglomération de l'Albigeois dédié à l'amélioration du cadre de vie

Sur la période 2004-2007, le contrat d'agglomération de l'Albigeois, signé le 22 janvier 2004, a permis la mobilisation de l'Etat, du Conseil régional de Midi Pyrénées et du Conseil Général du Tarn.

AXES ²	Nombre d'actions	Coût Total des actions (€)*	Part du Coût financier (%)	Subventions allouées (€)
AXE 1	64	57 823 591	89,0	22 634 611
AXE 2	0	0	0,0	0
AXE 3	0	0	0,0	0
AXE 4	6	7 081 965	10,9	3 496 027
AXE 5	1	43 000	0,1	12 000
Total	71	64 948 556	100	26 142 638



Répartition des subventions versées aux projets retenus dans le cadre du contrat d'agglomération 2004-2007

	Département	Région	Etat	UE	Autres
Total subventions	7 956 616 €	6 403 586 €	5 005 284 €	5 086 165 €	1 690 984 €
Part (%)	30	24	19	20	7

²

Axe 1 : Concevoir et développer un modèle d'urbanisme d'excellence
Axe 2 : Favoriser le développement du niveau général des compétences humaines des populations
Axe 3 : Développer l'animation et le dynamisme communautaires
Axe 4 : Développer l'attractivité de la communauté sur le plan économique, touristique et démographique
Axe 5 : Rechercher des créateurs de richesses de haut niveau, d'envergure et de prestige

71 opérations ont été programmées pour un coût total de 64 millions d'euros ; avec une priorité marquée pour l'amélioration du cadre de vie, au travers d'actions visant :
- au développement d'un espace de vie cohérent,
- au traitement paysager et environnemental des sites et des espaces naturels, ruraux et intermédiaires
- à la création d'équipements collectifs.

De ce fait les projets ont été réalisés pour une large part sous maîtrise d'ouvrage communale.

L'agglomération albigeoise, de création récente, s'est pour sa part engagée dans la réalisation d'études préalables nécessaires au développement de ses compétences, en particulier dans le domaine économique. Les premiers choix stratégiques opérationnels de l'Albigeois ont été faits par ailleurs en direction des transports urbains, de l'assainissement et de la collecte des ordures ménagères ; ces secteurs d'activités n'étant pas accompagnés par les partenaires dans le cadre des politiques contractuelles mais dans le cadre de politiques sectorielles ciblées.

Les études préalables menées ainsi que la création de réserves foncières vont permettre d'engager les travaux d'aménagement des zones d'activités communautaires dans les programmations futures de la nouvelle convention territoriale.

2.3.2 La Convention territoriale 2008-2013 de l'Albigeois pour répondre aux défis de la compétitivité et de l'attractivité d'une agglomération moyenne

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est donnée 3 axes d'intervention prioritaires qui interagissent à deux niveaux.

A l'échelle supra-communautaire

Le programme d'actions qui sera porté par l'Albigeois vise à accroître sa visibilité territoriale et son attractivité économique.

1) Conforter le positionnement et le niveau de service de l'albigeois

Afin de jouer un rôle véritable de pôle d'équilibre tarnais et midi-pyrénéen, en cohérence et complémentarité avec la structuration métropolitaine toulousaine, l'agglomération albigeoise doit **renforcer l'attractivité de son territoire** par la création et la mise à un niveau d'excellence des équipements structurants à vocation communautaire culturels, sportifs, sociaux et de loisirs (Musée Toulouse Lautrec, salle de spectacle, Centre universitaire...). La coordination des actions communales pourra être renforcée au moyen d'un schéma de développement culturel du territoire.

L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité de la cité épiscopale d'Albi contribuera à accroître la notoriété et le rayonnement international de l'Albigeois, du Tarn et de Midi-Pyrénées. Par ailleurs, le Contrat Grand Site entre la Région, la Ville d'Albi et le Département du Tarn, en cours d'élaboration permettra de définir la stratégie de valorisation de l'offre touristique et culturelle., ainsi que les modalités de partenariat entre l'Office de Tourisme d'Albi et les partenaires départementaux et régionaux concernés, plus particulièrement dans les domaines de la qualité de l'accueil, de

l'information et de l'organisation des actions commerciales et promotionnelles.

2) Devenir un pôle économique visible et reconnu en Midi-Pyrénées.

Le positionnement privilégié de l'Albigeois est un atout géoéconomique majeur pour le territoire mais il est encore insuffisamment exploité. Pour cela, la communauté d'agglomération poursuit la **structuration de l'espace économique** sur son territoire avec un objectif transversal visant à offrir une gamme cohérente, diversifiée, équilibrée et qualitative. Cela a commencé par la définition de 3 espaces économiques stratégiques et de qualité où les efforts vont être portés dans les prochaines années.

Il s'agit en entrée d'agglomération, de la zone « Eco² Rieumas » à Marssac, qui dédie près de 30ha pour les activités industrielles et de services, directement raccordée par l'échangeur à l'A68.

En suivant, la zone d'Albipole à Terssac qui fait l'objet de prolongement en parties est et ouest pour offrir de nouveaux espaces de développement aux entreprises du territoire.

Enfin au sud-est, à Albi autour de l'Emac, se déploiera la zone innoprod sur 44ha et le parc technopolitain associé avec un hôtel d'entreprises, des services mutualisés, et une halle technologique dédiés aux activités innovantes. En effet, l'agglomération souhaite ainsi renforcer la vocation industrielle de l'albigeois le long de la RN88, tout en structurant à l'est du territoire des filières innovantes, en cohérence avec les pôles de compétitivité régionaux.

La remise à niveau des zones d'activités plus anciennes fait l'objet d'attentions de la part des communes gestionnaires de ces espaces et demeure essentielle pour la pérennisation des activités qui y sont installées. Une signalétique d'ensemble est projetée pour améliorer la visibilité des entreprises implantées sur ces sites.

Au total, dans les prochaines années, 145 ha seront dédiés au développement économique et l'agglomération entend conserver sa capacité d'accueil et de développement pour les entreprises, en se dotant de réserves foncières le long de la RN 88, sur la partie ouest (Rieumas, Albipôle) dans un souci de préservation des paysages, en tenant compte également des potentialités sur la partie nord-est au niveau de Lescure d'Albigeois.

Cet accompagnement au développement des entreprises se manifestera aussi à travers la réalisation d'un plan de déplacements urbains (PDU) sur lequel la Communauté d'agglomération souhaite mobiliser les acteurs du monde économique pour son élaboration. Cet outil permettra d'étudier les voies d'optimisation des transports collectifs sur le territoire, en particulier en favorisant les connexions des différents réseaux des Autorités Organisatrices des Transports en tenant compte de la position de la gare ferroviaire d'Albi centre, et en accompagnant les préoccupations des entreprises en faveur du fret, en entrée d'agglomération. La desserte des zones d'activité et des pôles générateurs de déplacement sera également un point abordé au sein de la réflexion PDU.

La structuration de filières, la détection et l'accompagnement des projets innovants sont au cœur des aspirations de l'agglomération albigeoise à

promouvoir un CEEI (Centre Européen pour les Entreprises et l'Innovation) sur Albi au bénéfice des entrepreneurs tarnais.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est également identifié comme potentiellement porteur de développement pour l'Albigeois.

A l'échelle infra-communautaire

L'Albigeois souhaite favoriser la cohésion sociale sur son territoire en palliant le déséquilibre de l'offre d'équipement et de services entre les quartiers et entre les communes et **en développant leur accessibilité pour tous les publics, sans discrimination**, en cohérence avec les politiques régionales et départementales en faveur de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et handicapées.

3) Créer les conditions de pérennité d'un cadre de vie privilégié

Bénéficiant d'une croissance démographique régulière (+ 2% depuis 2005), qui profite à la fois à la Commune centre mais également à sa périphérie, l'agglomération doit poursuivre ses efforts en matière d'aménagement de l'espace.

Cette priorité est affichée dans le Projet d'Agglomération de l'Albigeois ainsi que dans le Programme Local de Habitat.

La préoccupation des communes est de continuer à **accueillir des habitants** et de maintenir des conditions de vie agréables. Cela se traduit par la volonté de valoriser les centres bourgs des communes, de promouvoir des espaces de vie couplant habitat, services et emplois associés, inscrits dans une démarche de développement durable. Par ailleurs, une politique volontariste en faveur de l'attractivité et de **l'intermodalité des déplacements en transports collectifs ou en mode doux et pour les personnes à mobilité réduite** sera poursuivie dans le cadre d'une réflexion globale sur les déplacements dans l'agglomération.

Cette volonté d'accueil des populations s'accompagne aussi d'un engagement en faveur des personnes en difficultés sociales, par la consolidation du développement d'activités d'accompagnement social et d'insertion professionnelle.

La préoccupation de la communauté est également d'accélérer le **développement numérique** de son territoire avec une attention particulière à porter sur les communes rurales non desservies dans l'objectif général de consolider l'intégration des albigeois dans la société de l'information.

2.3.3 Une mise en œuvre opérationnelle ciblée sur les fondamentaux du développement durable

Les ambitions communautaires de l'Albigeois pour la période 2008-2013 visent à instaurer un meilleur équilibre entre les 3 fondamentaux du développement durable :

- ◆ La dimension économique en permettant la création de richesses et l'amélioration des conditions d'accueil et de développement des entreprises (axe 1).
- ◆ La cohésion territoriale et sociale en vue d'offrir des conditions d'habitat, de niveau de vie, de santé, d'éducation et de services suffisantes pour les albigeois tout en maintenant les principes d'équité intra et intergénérationnelle et de prévention de l'exclusion sociale (axe 2).
- ◆ L'environnement, par la promotion de pratiques innovantes, afin de préserver les ressources naturelles, limiter les dépenses énergétiques et promouvoir de nouvelles sources d'énergie (axe 3).

De manière transversale, tous les projets présentés dans le cadre de la convention de l'Albigeois ont vocation à s'inscrire dans les démarches territoriales d'Agenda 21 de la Région Midi-Pyrénées et du Département du Tarn.

L'ensemble des équipements et aménagements à réaliser devra également être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Synthèse des axes, mesures et actions envisagées :

Axes	Mesures	Projets phares
AXE 1 : Promouvoir la compétitivité et l'attractivité du Territoire albigeois	Mesure 1.1 : Aménager et spécialiser des espaces économiques de qualité	- Aménagement de la ZA de Rieumas - Extension des ZA Albipôle et PAE (Terssac) - Création de la ZA d'intérêt régional Albi-InnoProd - Signalisation harmonisée et identitaire des espaces économiques du territoire
	Mesure 1.2 : Structurer des filières d'avenir et promouvoir une économie de l'innovation «made in Albigeois »	- Création d'un hôtel d'entreprises et d'une halle technologique (Parc Scientifique et Technologique au sein de la ZA Albi-InnoProd) - Développement d'une offre de services en direction des entreprises (CEEI)
	Mesure 1.3 : Exploiter les leviers de rayonnement international	- Valorisation des sites remarquables et soutien au projet "Cité épiscopale d'Albi" proposé pour être inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité - Création d'une université d'été sur la thématique couleurs (en lien avec les propositions résultant du projet DIACT-ens.sup) - Soutien aux organismes et structures participant à la promotion du territoire - Projet InnTégra (Programme Interreg SUDOE)

	Mesure 1.4 : Promouvoir un pôle d'enseignement supérieur d'excellence en synergie avec les dynamiques économiques territoriales et régionales, favoriser et accompagner l'insertion professionnelle des diplômés	- Actions proposées dans le cadre de l'expérimentation DIACT (rapport final septembre 2009) : • étude d'opportunité sur la création d'une université d'été et sa mise en oeuvre, • réalisation d'une campagne marketing pour la plateforme d'Enseignement Supérieur/Recherche en lien avec la technopôle • développement de « mini entreprises » dans les établissements d'enseignement supérieur pour sensibiliser les étudiants à la culture de l'entreprise par la pratique
	Mesure 1.5 : Créer et conforter les grands équipements structurants culturels, sportifs, sociaux et de loisirs à vocation communautaire	- Restructuration du parc des expositions - Création, développement d'équipements sportifs : * circuit automobile * centre équestre albigeois * espace sport-santé pour les seniors (Atlantis) - Création, modernisation d'espaces culturels : * salle de spectacles * théâtre municipal * musée Toulouse-Lautrec * musée du Saut du Tarn
	Mesure 1.6 : Développer l'économie sociale et solidaire	- Soutien à l'innovation économique et sociale - Communication pour améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire sur le territoire - Création d'un bâtiment de l'économie solidaire - Développement des travaux d'utilité sociale (chantiers d'insertion)
AXE 2 : Assurer la cohésion territoriale et sociale de l'Albigeois	Mesure 2.1 : Assurer un cadre de vie de qualité sur l'ensemble du territoire communautaire et rééquilibrer le niveau de services dans l'Albigeois	- Requalification de centres bourg et valorisation des entrées de bourg - Réaménagement et valorisation de quartiers urbains - qualité du centre urbain ancien et intégration paysagère de conteneurs enterrés - OPAH communautaires - Rénovation du petit patrimoine historique - Projets communaux : création, extension d'équipements : * péri-scolaires * équipements culturels * aménagements extérieurs et aires de jeux et de loisirs * espaces d'accueil et de solidarité (enfance, jeunesse, personnes âgées, personnes en difficultés, associations, action sociale) * équipements sportifs * plaine des sports et de nature * espaces de services * revitalisation des centres-villes

	Mesure 2.2 : Assurer une mobilité durable et équilibrée sur l'ensemble du territoire albigeois	- Liaisons entre zones d'habitation et de services (sentiers urbains) et Développement des modes de déplacements doux (pistes cyclables, chemins de randonnées) - Amélioration du service des transports urbains (Site propre, mobilier urbain, sécurisation des arrêts, accessibilité, information dynamique) - Etude de faisabilité sur le développement des moyens de transports innovants sur le territoire - Création et/ou amélioration de pôles d'échanges autour des gares SNCF - Lancement d'une étude pour la mise en place de l'espace d'échange autour de la gare d'Albi Ville et réalisation du projet - Espaces multimodaux et de covoiturage sur les points d'entrée d'agglomération
	Mesure 2.3 : Consolider l'intégration des albigeois dans la société de l'information, favoriser leur participation au projet de développement du territoire	- Soutien à la couverture numérique haut débit du territoire
AXE 3 : Allier préservation des ressources naturelles et pratiques environnementales innovantes	Mesure 3.1 : Préserver les ressources, diminuer les consommations énergétiques du territoire et utiliser les ressources renouvelables	- Equipement, rénovation de bâtiments publics anciens : économie d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables - Construction de bâtiments à autonomie énergétique, intégrés dans le paysage - Mise en valeur et protection de la biodiversité et des ressources naturelles - OPAH communautaires : volet maîtrise d'énergie
	Mesure 3.2 : Prendre en compte les risques naturels, sanitaires et technologiques	- Maintien et renforcement des berges du Tarn et de ses affluents - Aménagement global du ruisseau de Séoux - Préservation contre les inondations - Dépollution de sites

L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la convention territoriale permettra d'ajuster le contenu des mesures en fonction de l'avancement des programmes d'action et de la mobilisation des financements.

2.3.4 L'organisation territoriale de la convention

Elle est caractérisée par une étroite concertation entre les Communes membres.

Le suivi et l'évaluation de la convention sont assurés par deux vice-présidents délégués qui bénéficient du concours technique de la mission Territoire d'agglomération.

La coordination des politiques et les liens entre les divers acteurs de l'aménagement sont assurés par la mission Territoire d'agglomération de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

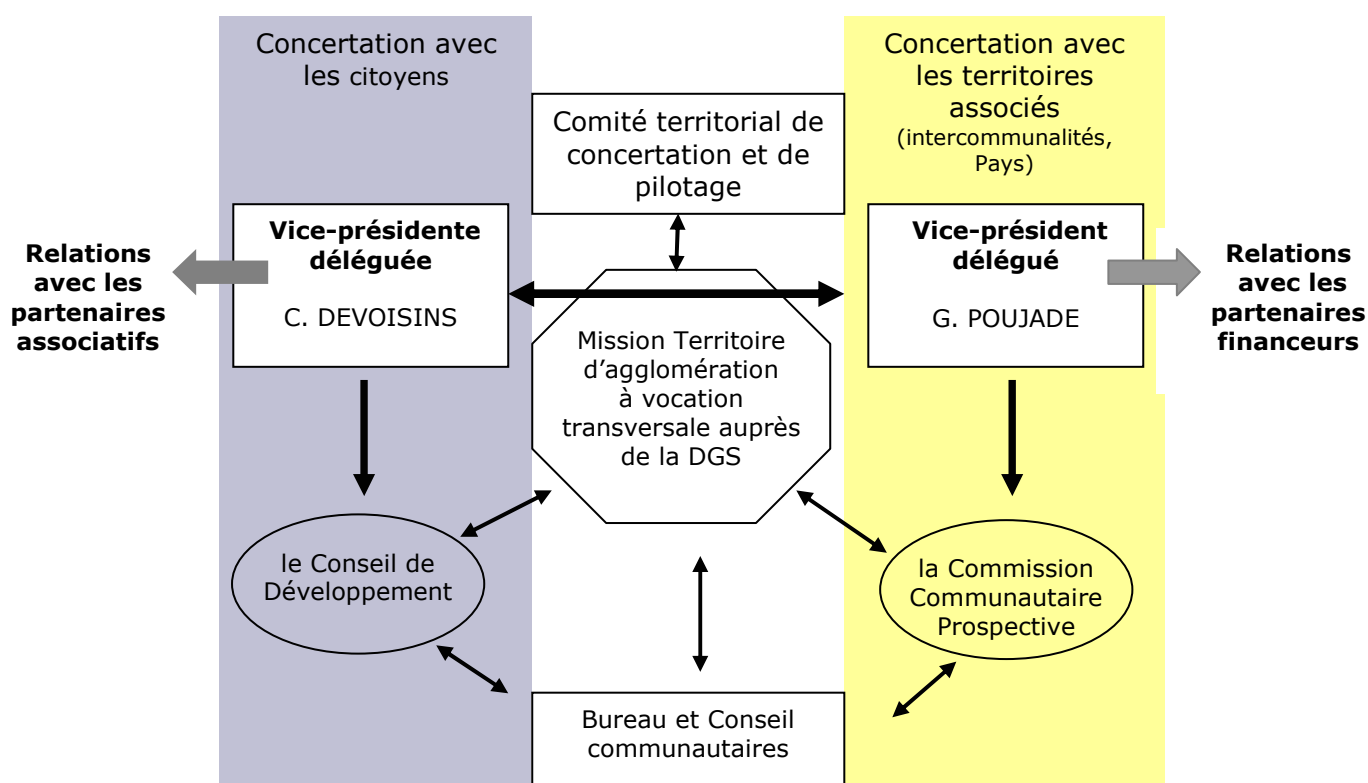


Schéma d'organisation du suivi de la convention territoriale

Le conseil de développement a été associé à la préparation de la convention territoriale. Il sera associé à sa mise en œuvre et à son évaluation. Son organisation est en cours de modification et de renforcement sur la base du volontariat de la société civile pour adapter son fonctionnement aux axes de développement de la convention territoriale. Un représentant participe au comité territorial de concertation et de pilotage.

ARTICLE 3 : AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION DE L'ETAT, DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DU TARN

L'Article 3 de la Convention d'Application du Volet Territorial du Contrat de Projets signée le 18 décembre 2007 précise que dans un contexte de recomposition territoriale et afin de garantir un modèle de développement durable, les Conventions Territoriales d'Agglomération doivent être l'occasion d'organiser et d'accompagner les initiatives et les dynamiques des agglomérations :

- en soutenant d'une part, le développement de la métropole régionale fondée sur une dynamique d'échanges avec les villes moyennes de la région ;
- en confortant d'autre part, les fonctions présentes dans les agglomérations et en leur donnant les moyens de constituer des pôles d'équilibre au sein de l'espace régional.

La Convention d'Application du Volet Territorial du Contrat de Projets propose aux Communautés d'agglomérations un cadre d'intervention contractuel qui associe trois objectifs complémentaires :

- la compétitivité économique avec notamment le soutien à la création de parcs d'activités économiques;
- le renforcement des fonctions de centralité permettant de structurer le développement d'un territoire plus vaste ;
- l'attractivité de leur aire.

Les projets de développement territorial devront s'inscrire dans des démarches :

- de Développement Durable en cohérence avec l'Agenda 21 Régional notamment dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables,
- d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite ou handicapées,
- d'intermodalité en soutenant l'aménagement ou l'extension des parkings liés aux gares, les projets d'intermodalité et leur complémentarité avec les modes doux et la voiture particulière.

Dans ce cadre, sont notamment soutenus les projets suivants :

a) La création de parcs d'activités économiques

Les agglomérations de Midi-Pyrénées ont mis en place des projets de développement économique qui s'appuient à la fois sur une offre foncière et sur une offre de services. Ces initiatives s'inscrivent dans un environnement où la concurrence territoriale est de plus en plus importante.

Dans le cadre des conventions territoriales avec les agglomérations, la création de nouveaux parcs d'activités devra :

- veiller à la complémentarité des projets à l'échelle régionale et limiter la concurrence infrarégionale ;
- proposer une offre foncière adaptée aux besoins de l'économie régionale et éviter les processus spéculatifs ;
- enfin, définir un niveau de qualité garantissant la pérennité des équipements, leur respect de l'environnement et leur exemplarité.

b) La création de grands équipements structurants

Les fonctions résidentielles des villes de Midi-Pyrénées alimentent pour l'essentiel leur développement actuel. La nature de ce développement reste fragile et génère des coûts liés à l'apparition de nouveaux besoins.

Ces dynamiques démographiques obligent les acteurs à définir de nouvelles fonctions de centralité impliquant des équipements adéquats.

Les conventions territoriales avec les Agglomérations permettront d'accompagner la présence indispensable de services aux publics par la création de grands équipements structurants (éducatifs, culturels, sportifs, sociaux ...) et par la modernisation de grands équipements culturels et patrimoniaux existants.

Pourront également être intégrés les projets d'intermodalité et leur complémentarité avec les modes doux et la voiture particulière.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INTERVENTION DE L'ETAT, DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DU TARN

L'Etat, la Région et le Département du Tarn interviendront dans le respect des principes définis par la Convention d'Application du Volet Territorial du CPER et de leurs propres dispositifs d'intervention qui sont présentés en annexe 3 de la présente convention.

ARTICLE 5 : DISPOSITIFS DE CONCERTATION, DE PILOTAGE ET DE PROGRAMMATION

Les dispositifs de pilotage, de concertation et de programmation sont les suivants :

5.1 : LE COMITE TERRITORIAL DE CONCERTATION ET DE PILOTAGE

Ce Comité associe l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, ainsi qu'un représentant du Conseil de Développement.

Le Comité territorial a pour rôle :

- de favoriser la concertation entre les différents partenaires institutionnels concernés ;
- de proposer et de préparer le contenu de chacune des étapes de mise en œuvre de la convention territoriale qui lui est soumise ;
- de suivre l'état d'avancement des programmes opérationnels annuels et de veiller à la cohérence des réflexions préparatoires à leur élaboration ;

- d'identifier, de proposer et de sélectionner les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du programme opérationnel annuel ;
- de procéder à l'évaluation en continu de la convention territoriale ;
- de mobiliser, en tant que de besoin, les compétences techniques extérieures au territoire.

Le Secrétariat de ce Comité est assuré par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Le secrétariat procède à l'organisation des réunions du Comité Territorial.

5.2 : LE COMITE DES FINANCEURS

Ce Comité est composé à parité de représentants de l'Etat, de la Région et du Conseil Général du Tarn.

Le Comité des financeurs peut convenir d'associer en tant que de besoin d'autres partenaires et d'auditionner toute personnalité qualifiée.

Le secrétariat du Comité est assuré par les services du Conseil Général en liaison avec ceux de l'Etat et de la Région.

Il est chargé de coordonner et de stabiliser les propositions des plans de financement des programmes opérationnels annuels qui seront ensuite soumis à l'examen des instances décisionnelles de chacun des signataires de la présente convention. Les relevés de décisions parviendront dans les deux mois suivant la réunion du comité.

Ce Comité peut examiner des projets d'envergure « exceptionnelle » n'émanant pas des territoires éligibles au titre de la présente convention.

5.3 MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ANNUELS

Les programmes opérationnels annuels pourront faire l'objet d'une programmation scindée en deux phases et donneront lieu en fin d'année à l'établissement, d'un bilan physico-financier de sa réalisation. Celui-ci sera présenté à l'appui du projet de programme opérationnel de l'année suivante.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, adressera simultanément ses propositions de programme opérationnel annuel et les dossiers finalisés des projets correspondants, à l'Etat, à la Région et au Conseil Général, 6 semaines avant la tenue du Comité Territorial de Concertation et de Pilotage sur la base d'un support administratif commun défini conjointement par les signataires de la présente Convention.

Les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

- ❑ Une lettre de demande du maître d'ouvrage
- ❑ Une note descriptive et d'opportunité du projet (et, le cas échéant, les études préalables)
- ❑ Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu)
- ❑ Les plans
- ❑ Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation
- ❑ Un estimatif détaillé des dépenses
- ❑ Un plan de financement prévisionnel
- ❑ Une attestation de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois justifiant l'intérêt du projet au regard de la stratégie de Développement de l'Agglomération

La composition définitive des dossiers devra correspondre aux procédures propres à chaque partenaire co-financeur.

ARTICLE 6 : LES DECISIONS ET LES NOTIFICATIONS

Les décisions sont prises :

- pour ce qui concerne les aides de l'Etat par le Préfet de Région, selon les procédures propres à la LOLF et aux réglementations afférentes aux crédits d'Etat telles que présentées à l'article 4 ;
- pour ce qui concerne les aides de la Région, par ses instances délibérantes et notifiées par son Président ;
- pour ce qui concerne les aides du Département, par ses instances délibérantes et notifiées par son Président.

ARTICLE 7 : SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux articles 35, 36, 37 et 38 du Contrat de projets et à la convention de suivi et d'évaluation du CPER, le suivi financier du volet territorial sera présenté sous forme de rapport d'exécution au comité de suivi et d'évaluation du Contrat de projets lors de sa réunion annuelle sur l'exécution du CPER. Ce suivi doit s'inscrire dans les dispositifs respectifs prévus par l'Etat (Présage) et le Conseil Régional, sur la base des délibérations et des rapports de présentations des opérations financées par le Conseil Régional qui seront transmis à l'Etat.

Une évaluation à mi-parcours en 2010 et une évaluation finale en 2013 de la procédure contractuelle seront réalisées. Ces évaluations porteront sur l'efficacité de la démarche contractuelle en faveur du développement durable et équilibré des territoires par l'encouragement des démarches de projet et le soutien des initiatives locales.

Ces évaluations seront conduites à l'échelle de chaque Agglomération, notamment sur la base des bilans physico-financiers établis par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dans le cadre de ses programmes opérationnels.

ARTICLE 8 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de la référence au Contrat de Projets sur toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes de l'Etat, de la Région, du Département du Tarn et de l'Union Européenne, conformes à leurs chartes graphiques et de dimensions égales doivent figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations qu'ils financent dans le cadre de la présente convention

ARTICLE 9 : LES FONDS EUROPEENS

Les moyens financiers inscrits dans la présente Convention Territoriale d'Agglomération, peuvent être mobilisés, en tant que de besoins, comme contreparties nationales aux financements européens. Dans ce cas, les projets retenus comme contreparties (y compris ceux qui ne bénéficient pas de crédits européens) doivent être présentés au Comité Régional de Programmation concerné.

Toutes les obligations prévues par la mise en œuvre des programmes européens s'appliquent (saisie dans PRESAGE, éligibilité des dépenses et des bénéficiaires, respect des politiques communautaires, comptabilité séparée ou d'un équivalent suffisant permettant l'enregistrement des transactions relatives aux projets co-financés, mesures de publicité, contrôles, etc.).

ARTICLE 10 : DUREE, AVENANT ET RESILIATION

La présente convention est conclue pour la durée du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013. Elle expire au terme de celui-ci. Un bilan intermédiaire sera effectué en fin 2010. A l'issue de ce bilan, d'éventuels avenants à la présente convention pourront être proposés par l'une ou l'autre des parties, notamment dans le cadre d'une révision du Contrat de projets ou suite à une évaluation intermédiaire de ces procédures.

Fait à , le

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées

Le Président du Conseil Régional
de Midi-Pyrénées

Dominique BUR.

Martin MALVY.

Le Président du Conseil Général
du Tarn,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois

Thierry CARCENAC.

Philippe BONNECARRÈRE.

ANNEXES

ANNEXES 1

Annexe 1.1 – Carte de localisation du territoire albigeois en Midi-Pyrénées

Annexe 1.2 - Principales données démographiques de la communauté d'agglomération

Annexe 1.3 – Schéma des pôles d'activités majeurs de la Communauté d'agglomération de l'albigeois

Annexe 1.4 – Schéma prospectif d'organisation des sites d'activités économiques de l'albigeois

Annexe 1.5 - Objectifs et enjeux des OPAH communautaires

Annexe 1.6 – Identification des premiers enjeux de développement du SCoT du Grand Albigeois

ANNEXE 2 : FICHES MESURES

ANNEXE 3 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE L'ETAT, DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DU TARN

ANNEXES 1

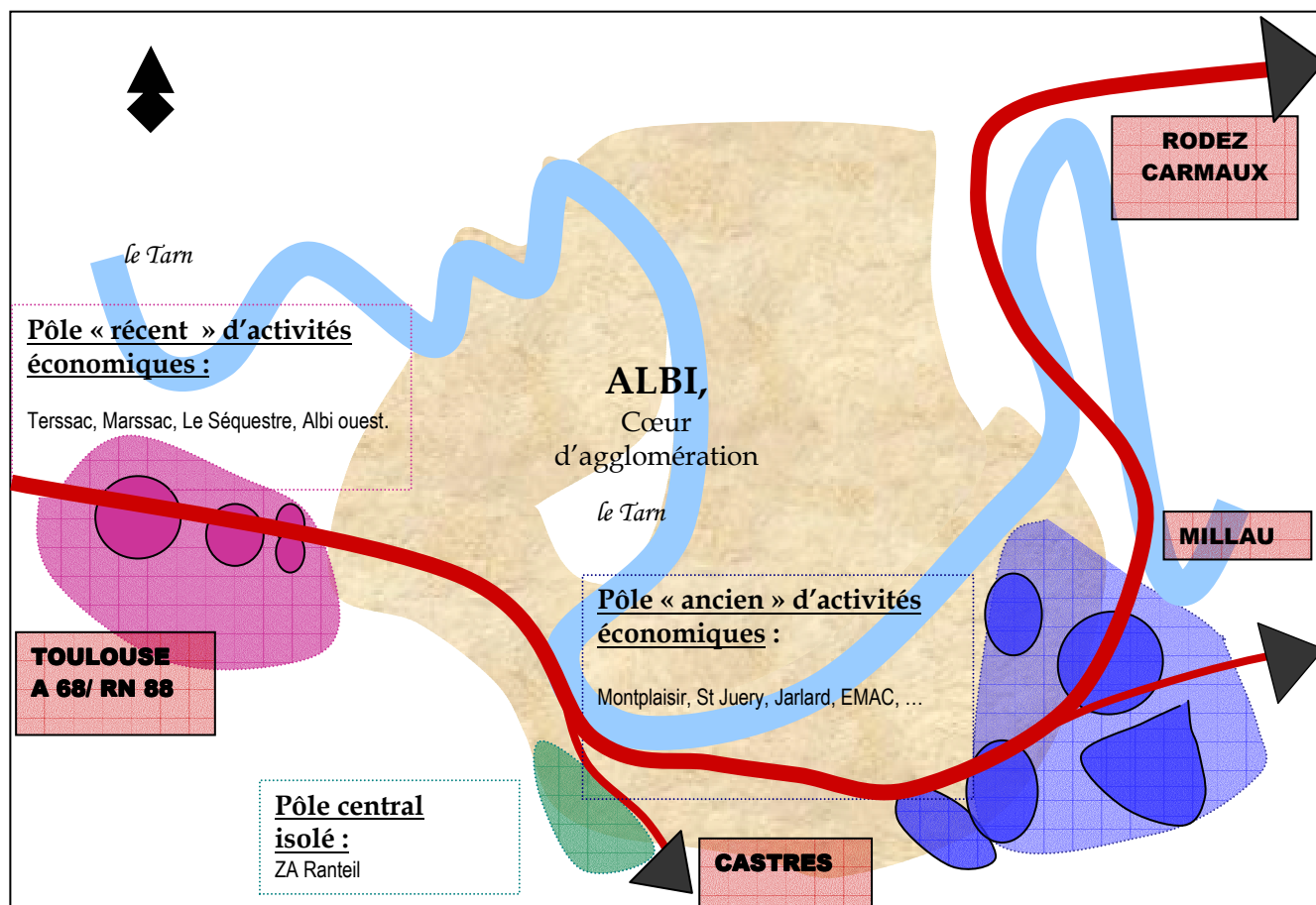
Annexe 1.1 – Carte de localisation du territoire albigeois en Midi-Pyrénées



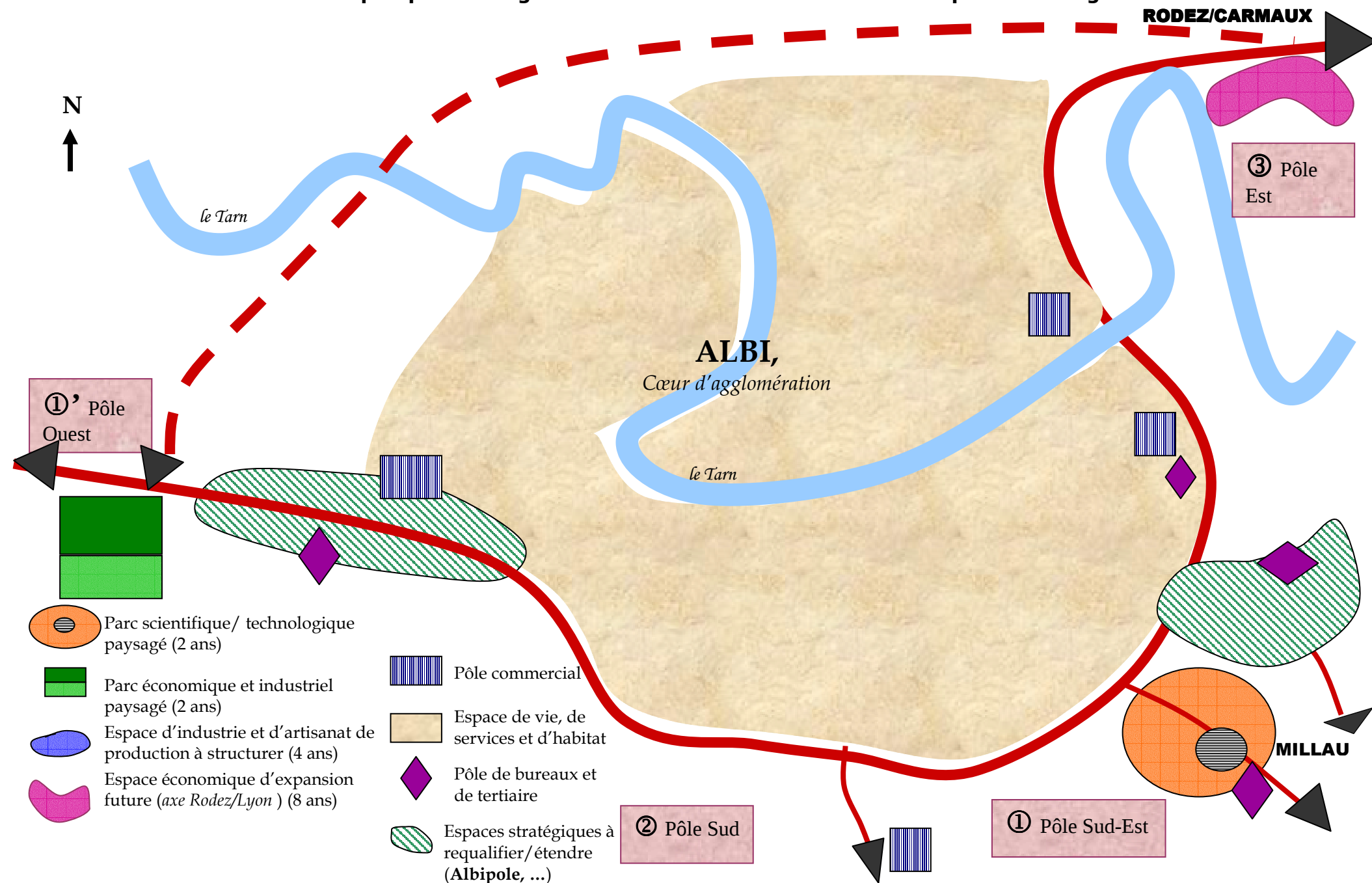
Annexe 1.2 - Principales données démographiques de la communauté d'agglomération

Commune	Superficie (km ²)	2006			1999		Evo Pop totale 1999-2006 (en%)
		Population municipale	Population totale	Densité population totale par km ²	Population totale	Densité population totale par km ²	
Albi	44	48 712	51 199	1 164	49 106	1046	4,26
Arthès	10	2 286	2 357	236	2 228	216	5,79
Cambon	8	1 734	1 783	223	1 419	179	25,65
Carlus	11	641	666	61	569	52	17,05
Castelnau-de-Lévis	21	1 520	1 558	74	1 448	65	7,60
Cunac	6	1 302	1 338	223	1 188	180	12,63
Dénat	15	706	724	48	560	37	29,29
Fréjairolles	17	1 190	1 209	71	1 003	56	20,54
Labastide-Dénat	7	334	340	49	246	32	38,21
Le Sequestre	5	1 571	1 630	326	1 401	246	16,35
Lescure-d'Albigeois	14	3 933	4 038	288	3 743	258	7,88
Marssac-sur-Tarn	7	2 769	2 825	404	2 450	334	15,31
Puygouzon	13	2 845	2 966	228	2 817	217	5,29
Rouffiac	11	551	568	52	537	47	5,77
Saint-Juéry	9	7 035	7 189	799	6 774	720	6,13
Saliès	4	746	763	191	661	182	15,43
Terssac	5	1 013	1 028	206	942	168	9,13
TOTAL C2A	207	78 888	82 181	397	77 092	372	6,60

Annexe 1.3 – Schéma des pôles d'activités majeurs de la Communauté d'agglomération de l'albigeois



Annexe 1.4 – Schéma prospectif d'organisation des sites d'activités économiques de l'albigeois



Annexe 1.5 - Objectifs et enjeux des OPAH communautaires

(Extrait CCTP) – janvier 2009

Depuis l'adoption du PLH de l'Albigeois 2007-2012, la communauté d'agglomération a décidé d'engager les actions I.1 et I.2 relative à la réhabilitation des logements anciens dans le cadre de deux OPAH communautaires : « Centre bourg » des 16 communes périurbaines de son territoire, et « Quartiers d'Albi ».

Ces démarches d'OPAH s'inscrivent dans un objectif global d'aménagement du territoire communautaire, visant à accompagner le développement de l'hypercentre d'Albi aux périmètres urbains du Faubourg du Vigan et du quartier d'habitat bordant la place du Foirail du Castelvieu mais aussi à renforcer les pôles de centralité en périphérie de la ville centre dont les périmètres varient toutefois en fonction de l'implantation locale de l'habitat ancien.

A l'issue d'une démarche préparatoire avec les communes membres et l'Anah du Tarn, la communauté d'agglomération vient de définir les objectifs et enjeux de cette politique de réhabilitation de l'habitat privé à adapter aux caractéristiques des périmètres proposés :

- Réduire le coût des charges de fonctionnement des logements notamment pour les ménages les plus modestes (Propriétaire Occupant, Propriétaire Bailleur) et améliorer le confort thermique par une approche globale des travaux de réhabilitation : économie d'énergie, d'eau, isolation thermique et acoustique, ventilation, qualité visuelle,
- Permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne des Propriétaires Occupants et locataires en particulier les plus modestes,
- Encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements facilitant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite : personnes âgées et personnes handicapées,
- Développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés,
- Aménager des locaux communs pour favoriser les déplacements doux en ville,
- Mettre en valeur les éléments d'architecture des bâtiments,
- Accompagner la mise en place ou la réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuel.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération souhaite que les conditions de mise en œuvre des OPAH communautaires permettent :

- de mobiliser les professionnels du bâtiment sur un objectif qualité des travaux de réhabilitation
- d'assurer une cohérence d'interventions (techniques, sociales, financières...) des différents partenaires de l'OPAH,
- d'articuler la démarche d'OPAH avec :
 - o l'action de thermographie aérienne engagée par la ville d'Albi en 2008
 - o la démarche communale d'Agenda 21
 - o les projets communautaires : Innoprod Filière Energie dans le bâtiment,
 - o les démarches régionales (PRELUDDE 2007-2013, Plan régional Bâtiments économes Midi Pyrénées 2008-2013)
 - o voire les démarches nationales ou déclinaison locale de type PREBAT : modernisation durable des bâtiments existants (adaptation des avancées technologiques aux typologies des bâtiments existants afin d'améliorer leurs performances énergétiques à moindre coût).

Annexe 1.6 – Identification des premiers enjeux de développement du SCoT du Grand Albigeois

La première phase des études du SCoT du grand albigeois a permis de faire un état des lieux du territoire et de relever plusieurs constats sur les plans sociaux, économiques et environnementaux. Ainsi, il ressort de cette analyse territoriale d'importants enjeux d'aménagement de l'espace auxquels le SCoT doit apporter des réponses, à savoir :

Sur le plan social, les élus du SCoT sont préoccupés par les questions suivantes :

- Comment assurer un développement démographique et urbain moins consommateur d'espace ?
- Comment limiter les besoins en déplacements et/ou le recours systématique au véhicule individuel ?
- Comment permettre à chaque partie du territoire (intercommunalité, commune, hameau,...) de se développer sans pour autant surconsommer des espaces naturels ou agricoles, ni engendrer des besoins en déplacements abondants ?
- Comment assurer un niveau de services (équipements, commerces,...) de qualité à l'ensemble de la population ?

La préoccupation « environnementale » est également partagée par les élus du SCoT, qui s'intéressent à savoir :

- Comment assurer un développement économique et social performant en économisant la ressource sol ?
- Comment préserver la ressource eau ?
- Comment limiter l'impact du développement sur les sites, paysages et monuments identitaires ?
- Comment valoriser les entrées d'agglomération et abords des sites remarquables ?
- Comment assurer un développement de l'espace plus respectueux de l'environnement ?

Enfin, il apparaît important pour le territoire du SCoT de « penser » le développement économique du territoire, de manière stratégique. Les préoccupations suivantes ont été exprimées :

- Comment positionner le territoire dans le contexte régional dynamique mais fortement concurrentiel (face à des territoires comme Montauban, le Castrais, le Lauragais,...) ?
- Comment offrir des conditions favorables au développement économique ?
- Comment organiser le développement économique pour tenir compte des enjeux sociaux et environnementaux (limiter les déplacements, limiter le recours aux ressources sol et eau, assurer une intégration paysagère de qualité,...)

ANNEXE 2 : FICHES MESURES

MESURE 1.1 AMENAGER ET SPECIALISER DES ESPACES ECONOMIQUES DE QUALITE

Axe 1 : Promouvoir la compétitivité et l'attractivité du territoire

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- STIE de l'Albigeois
- CPER volet régional : Projet 5
- PO Compétitivité régionale et emploi Midi-Pyrénées : Axe 2, mesure 2

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

Le positionnement de l'Albigeois et sa localisation par rapport à Toulouse constituent un atout géoéconomique pour le département du Tarn que la Communauté d'agglomération doit continuer à exploiter.

Le tissu des PME-PMI présent sur le territoire est dynamique mais le manque de foncier de qualité (accessible, équipé en réseaux et de communication, signalé et répondant aux attentes actuelles des entreprises en termes de services associés) n'a pas permis d'attirer suffisamment de nouveaux établissements pour accroître la compétitivité de l'Albigeois.

Bien que trois pôles d'activités soit repérés dans l'agglomération, le territoire connaît des difficultés à structurer son activité économique à cause d'un « mitage » foncier le long des voies d'accès, un manque de foncier pour l'extension des zones existantes, un enchevêtrement d'enseignes et de contenu (industrie, production, artisanat, services, commerces...) notamment en entrée d'agglomération, un manque de traitement qualitatif des zones d'activité, une absence de « vitrine économique ».

➤ Objectifs stratégiques

La Communauté d'agglomération veut faire de l'Albigeois un pôle économique majeur et reconnu en Midi-Pyrénées en permettant un développement équilibré du territoire et en renforçant la capacité d'accueil d'activités économiques.

L'agglomération va devoir répondre à une demande forte des entreprises (tant endogène qu'exogène) de s'implanter sur des zones ou des espaces spécialisés, et à leur besoin de mutualisation de services ou de travail coopératif (aménagement des zones d'activités d'intérêt régional et local intégrant les technologies actuelles de communication et de l'information).

Ainsi elle poursuit la structuration de l'espace économique sur son territoire, intégrant les zones d'activités existantes, avec un objectif transversal visant à offrir une gamme cohérente, diversifiée, équilibrée et qualitative. Pour cela, la communauté d'agglomération va porter ses efforts sur la définition de 3 zones distinctes avec un traitement dans la continuité de la RN88 : la Zone Eco² Rieumas à Marssac, la zone Albipôle à Terssac, la Zone InnoProd au sud-est d'Albi. La mise à niveau des ZA communales est également un enjeu pour

FICHE MESURE 1.1

permettre le maintien et la vitalité des activités existantes. La rareté du foncier rend pertinente une optimisation du foncier sur les zones existantes.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Type d'actions envisagées :

- ▶ aménagement de zones communautaires principalement situées le long de l'A88, en entrée d'agglomération (Rieumas à Marssac)
- ▶ extension de zones d'activités existantes (Albipôle et Plan d'aménagement d'ensemble à Terssac)
- ▶ création de la zone d'activités d'intérêt régional Albi-Innoprod
- ▶ signalisation harmonisée et identitaire des espaces économiques du territoire (zones d'activités nouvelles et existantes)

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation :
 - acquisition des terrains
 - réalisation des travaux d'aménagement
 - nombre d'entreprises implantées
 - nombre d'emplois créés
 - ratio m² commercialisable / m² aménagé
- ✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets
 - projets entrant dans le cadre du STIE de l'Albigeois
 - prise en compte des logiques de développement durable dans les projets (économies d'énergies, recherche d'une qualité paysagère...)

MESURE 1.2 STRUCTURER DES FILIERES D'AVENIR ET PROMOUVOIR UNE ECONOMIE DE L'INNOVATION

Axe 1 : Promouvoir la compétitivité et l'attractivité du territoire

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- STIE de l'Albigeois
- CPER volet régional : Projet 1 ; Projet 5
- PO Compétitivité régionale et emploi Midi-Pyrénées : Axe 1, mesures 1 et 3 ; Axe 2, mesures 1 et 2

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général**

Le positionnement de l'Albigeois et sa localisation par rapport à Toulouse constituent un atout géoéconomique pour le département du Tarn que la Communauté d'agglomération doit continuer à exploiter.

Le tissu des PME-PMI présent sur le territoire est dynamique mais le manque de foncier de qualité (accessible, équipé en réseaux et de communication, signalé et répondant aux attentes actuelles des entreprises en termes de services associés) n'a pas permis d'attirer suffisamment de nouveaux établissements pour accroître la compétitivité de l'Albigeois.

Bien que trois pôles d'activités soit repérés dans l'agglomération, le territoire connaît des difficultés à structurer son activité économique à cause d'un « mitage » foncier le long des voies d'accès, un manque de foncier pour l'extension des zones existantes, un enchevêtrement d'enseignes et de contenu (industrie, production, artisanat, services, commerces...) notamment en entrée d'agglomération, un manque de traitement qualitatif des zones d'activité, une absence de « vitrine économique ».

➤ **Objectifs stratégiques**

La Communauté d'agglomération veut faire de l'Albigeois un pôle économique majeur et reconnu en Midi-Pyrénées en permettant un développement équilibré et un positionnement tarnais dans le territoire régional et en jouant la carte de l'innovation.

Ainsi, elle s'est lancée dans la création d'un projet technopolitain répondant d'abord au besoin de régénération du tissu industriel local en favorisant le développement de filières d'avenir et en créant les conditions favorables à la création d'entreprises innovantes. Ce technopôle a vocation également à soutenir le développement des entreprises en les accompagnant dans leurs projets et également en leur offrant une expertise sur les filières concernées. Il représente un vecteur majeur en vue d'un développement exogène du territoire.

FICHE MESURE 1.2

Le projet technopolitain Albigeois s'inscrit dans le concept du Parc Scientifique et Technologique départemental et bénéficie d'une complémentarité de filières avec la technopole de Castres-Mazamet, positionnée sur les secteurs « santé numérique et chimie », l'Albigeois ayant pour orientations l'environnement, les énergies nouvelles et les nouveaux matériaux (dont composites pour l'aéronautique).

La technopole entend œuvrer dans la logique, verticale, des pôles de compétitivité, en soutenant et intégrant les projets contributifs de l'EMAC au volet 1 du CPER ainsi qu'en adhérant aux trois pôles. Elle envisage une approche horizontale, visant à associer d'autres agglomérations, y compris espagnoles et portugaises via un projet inscrit au titre de l'Interreg IV SUDOE, afin d'atteindre une taille critique et disposer d'une offre intégrée.

L'Agglomération favorise également l'innovation en soutenant et participant à l'Incubateur de Midi-Pyrénées ainsi qu'à l'incubateur technologique de l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Type d'actions envisagées :

- ▶ actions de structuration de filières innovantes notamment par la création d'un hôtel d'entreprises
- ▶ mise en commun de savoir-faire technologique (création d'une halle technologique)

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation
 - réalisation des travaux d'aménagement
 - qualité des constructions
 - construction du bâtiment sur démarche Haute Qualité Environnementale et à énergie optimisée
 - nombre d'entreprises accueillies
 - nombre d'entreprises implantées
 - nombre d'emplois créés
 - évolution comparée des bases de taxe professionnelle
 - ratio m² commercialisable / m² aménagé
- ✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets
 - cahier des charges immobilier et environnemental strict
 - zone d'activités d'intérêt régional
 - prise en compte des logiques de développement durable dans les projets (économies d'énergies, recherche d'une qualité paysagère...)

MESURE 1.3 EXPLOITER LES LEVIERS DE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Axe 1 : Promouvoir la compétitivité et l'attractivité du territoire

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- CPER volet régional : Projets 1 et 10
- SCoT du Grand Albigeois

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

L'orientation générale du projet communautaire est essentiellement qualitative avec une forte volonté d'excellence et d'attractivité du territoire albigeois.

Le patrimoine historique et culturel, la présence du centre universitaire et l'Ecole des Mines Albi-Carmaux sont les principaux points d'appui au développement de l'attractivité du territoire sur les plans intellectuels et touristiques.

➤ Objectifs stratégiques

- Exploiter le potentiel universitaire et le rendre plus lisible de l'extérieur (consolider et renforcer l'offre de formation d'enseignement supérieur et d'enseignement professionnalisé, sur des axes fédérateurs qui deviendront des éléments de différenciation et de reconnaissance de la plateforme albigeoise)
- Ouvrir la plateforme universitaire albigeoise aux réseaux nationaux (métropoles, villes moyennes), européens et internationaux
- Promouvoir le territoire albigeois sur les plans touristiques, économiques...

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Type d'actions envisagées :

- ▶ création d'une université d'été sur la thématique couleurs
- ▶ soutien aux organismes et structures participant à la promotion du territoire (office du tourisme d'Albi en s'appuyant sur le dispositif « Grand Site Midi-Pyrénées »)
- ▶ projets de coopération avec les territoires transfrontaliers (projet Inntégra - Interreg SUDOE)
- ▶ conservation et valorisation du patrimoine du territoire (projet UNESCO) et des sites remarquables

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation :
 - Mise en place des projets
 - Origine des participants aux manifestations de dimension internationale
 - Développement touristique
 - Visibilité du territoire national et international

- ✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets
 - Dimension internationale des projets
 - Participation à des projets de coopération européens
 - Participation au projet UNESCO (Cité Episcopale d'Albi)

MESURE 1.4
PROMOUVOIR UN POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR D'EXCELLENCE EN SYNERGIE AVEC LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES TERRITORIALES ET REGIONALES, FAVORISER ET ACCOMPAGNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES

Axe 1 : Promouvoir la compétitivité et l'attractivité du territoire

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- CPER volet régional : Projet 1 ; Projet 2
- PO Compétitivité régionale et emploi Midi-Pyrénées : Axe 1, mesure 2

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général**

L'Albigeois représente le 2ème pôle universitaire régional après Toulouse. Avec près de 4000 étudiants dont 60% issus du territoire, et plus 110 enseignants chercheurs, l'Albigeois offre une plate forme d'enseignement supérieur et de recherche de qualité autour de l'EMAC, du CUFR Jean François Champollion, des plates-formes technologiques des lycées Fonlabour et Rascol, de l'Ecole 2M2I de la CCI, complétée par des structures d'appui à l'innovation performantes (CRITT CAAPI, CIRTES).

La mise en valeur de la compétence et du potentiel de ces établissements est le cœur du projet expérimental « 20 villes moyennes » mené par la communauté d'agglomération, en complémentarité avec le projet technopolitain sur le territoire.

➤ **Objectifs stratégiques**

Dans un contexte où l'offre d'enseignement supérieur et d'insertion professionnelle est peu visible vis-à-vis de l'extérieur, l'agglomération albigeoise s'est fixée plusieurs objectifs :

- Coordonner et rationaliser l'offre d'enseignement supérieur, universitaire et professionnalisé de l'ensemble de la plateforme albigeoise,
- Favoriser le transfert entre recherche et innovation dans le cadre du projet technopolitain. Développer à la fois l'adossement de la recherche aux laboratoires toulousains et le transfert technologique en direction du tissu économique local,
- Renforcer, qualifier et spécialiser dans une logique de complémentarité, au sein du réseau Jean-François Champollion (relations entre les villes moyennes) et au sein du PRES de Toulouse (relation à la métropole),
- Améliorer l'articulation entre formation et insertion professionnelle : jouer sur l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants pour renforcer l'attractivité de la plateforme locale,

FICHE MESURE 1.4

- Améliorer l'accueil des étudiants dans les entreprises,
- Ouvrir la plateforme albigeoise aux réseaux nationaux (métropoles, villes moyennes), européens et internationaux.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Type d'actions envisagées :

- actions proposées lors des groupes de travail dans le cadre de l'expérimentation DIACT :
 - visant à l'amélioration des conditions de vie des étudiants, à développer et coordonner les dispositifs d'insertion professionnelle...
 - étude d'opportunité sur la création d'une université d'été et sa mise en oeuvre,
 - réalisation d'une campagne marketing pour la plateforme d'Enseignement Supérieur/Recherche en lien avec la technopôle
 - développement de « mini entreprises » dans les établissements d'enseignement supérieur pour sensibiliser les étudiants à la culture de l'entreprise par la pratique

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation :
 - Nombre de projets mis en place
- ✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets :
 - Projets entrant dans le cadre du programme d'actions établi à l'issue de l'expérimentation DIACT sur l'enseignement supérieur
 - Capacité à être un territoire de "ressources" pour les acteurs économiques locaux et régionaux

MESURE 1.5
CREER ET CONFORTER LES GRANDS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A
VOCATION COMMUNAUTAIRE CULTURELS, SPORTIFS, SOCIAUX ET DE LOISIRS

Axe 1 : Promouvoir la compétitivité et l'attractivité du territoire

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- SCoT du Grand Albigeois
- CPER volet régional : Projet 10

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général**

Troisième agglomération de Midi-Pyrénées, l'Albigeois souhaite conforter son rôle de pôle d'équilibre tarnais du nord de la Région et continuer à être un bassin de vie attractif.

Bénéficiant d'une croissance démographique soutenue, qui profite à la fois à la commune centre mais également à sa périphérie, l'agglomération doit poursuivre ses efforts en matière de développement des grands équipements structurants.

➤ **Objectifs stratégiques**

Le développement des services et des équipements sur le territoire albigeois est une des priorités pour l'agglomération, en ce qu'il contribue à améliorer le cadre de vie. Cet axe a été identifié dès la création de la communauté d'agglomération, en 2003, et constitue l'orientation générale du projet communautaire, essentiellement qualitative avec une forte volonté d'excellence et d'attractivité du territoire albigeois.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération soutient la création et l'aménagement de grands équipements structurants du territoire à vocation culturelle, sportive, sociale et de loisirs dont le rayonnement dépasse les limites de son territoire.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Type d'actions envisagées :

- ▶ restructuration de salle d'accueil de manifestations régionales (parc des expositions)
- ▶ création ou développement d'équipements sportifs (circuit automobile, extension du centre équestre albigeois, création d'une plaine des sports et de nature, création d'un espace sport santé à Atlantis en direction des seniors)

FICHE MESURE 1.5

► création et/ou modernisation d'espaces culturels (salle de spectacle, restauration du théâtre municipal, musée Toulouse-Lautrec, musée du Saut du Tarn)

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation :
 - réalisation des équipements
 - nombre de projets soutenus
 - fréquentation et origine des usagers des équipements structurants
- ✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets
 - équipement structurant à vocation communautaire en capacité à capter du public hors agglomération
 - projet répondant à de nouveaux besoins et favorisant le développement durable du territoire
 - projet favorisant l'équilibre territorial et l'accessibilité de tous les publics

MESURE 1.6 DEVELOPPER L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Axe 1 : Promouvoir la compétitivité et l'attractivité du territoire

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- CUCS Albi-Saint-Juéry
- PLIE de l'Albigeois

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

Une des préoccupations de la communauté d'agglomération est de continuer à accueillir des habitants et de maintenir des conditions de vie agréables. Cette volonté d'accueil s'accompagne aussi d'un engagement en faveur des personnes en difficultés sociales, par le développement de projets entrant dans le champs de l'économie sociale et solidaire.

➤ Objectifs stratégiques

L'agglomération souhaite accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire qui complètera l'axe Compétitivité et attractivité du territoire de la convention territoriale d'agglomération.

Pour cela elle a pour objectif de soutenir des projets innovants caractérisés par leur utilité sociale ainsi que par une mutualisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire au service du territoire. Il s'agit donc de créer plus de synergie entre les acteurs pour les amener à une meilleure efficacité économique, tout en améliorant le service rendu.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Type d'actions envisagées :

- ▶ soutien à l'innovation économique et sociale
- ▶ communication pour améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire sur le territoire albigeois
- ▶ création d'un bâtiment de l'économie solidaire sur la commune du Séquestre
- ▶ développement des travaux d'utilité sociale (chantiers d'insertion)

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation
 - Création d'emploi
 - Création de services
 - Création d'un réseau d'acteurs
- ✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets
 - projets permettant l'accueil d'activités ou de personnes relevant des mesures du CUCS ou du PLIE

MESURE 2.1
ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITE SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ET REEQUILIBRER LE NIVEAU DE
SERVICES DANS L'ALBIGEOIS

Axe 2 : Assurer la cohésion territoriale et sociale de l'Albigeois

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :
 -PLH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat communautaires)
 -SCoT du Grand Albigeois
 -CUCS de l'albigeois

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général**

Deuxième agglomération de Midi-Pyrénées, l'Albigeois souhaite conforter son rôle de pôle d'équilibre tarnais du nord de la Région et continuer à être un bassin de vie attractif.

Bénéficiant d'une croissance démographique soutenue, qui profite à la fois à la commune centre mais également à sa périphérie, l'agglomération doit poursuivre ses efforts en matière d'aménagement de l'espace (priorité affichée dans le projet d'agglomération de l'albigeois et dans le Programme Local de l'Habitat) et en en matière de développement des services afin de permettre la mobilité de ses habitants sur tout le territoire communautaire en bénéficiant du même niveau de services et d'équipements.

➤ **Objectifs stratégiques**

La préoccupation des communes est de continuer à accueillir des habitants et de maintenir des conditions de vie agréables. La volonté communautaire se traduira par la valorisation des centres bourgs des communes, la promotion des espaces de vie, couplant habitat et services, tout en préservant l'environnement.

Par l'intermédiaire de ses OPAH communautaires, l'agglomération a défini une politique de réhabilitation de l'habitat privé à adapter aux caractéristiques des différents périmètres. Ses objectifs sont les suivants :

- réduire le coût des charges de fonctionnement des logements notamment pour les ménages les plus modestes et améliorer le confort thermique,
- permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne,
- encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements facilitant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite : personnes âgées et personnes handicapées,
- développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés,
- mettre en valeur les éléments d'architecture rurale traditionnelle,

FICHE MESURE 2.1

- accompagner la mise en place ou la réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuel,
- aménager des locaux communs pour favoriser les déplacements doux en ville

De plus, la Communauté d'agglomération souhaite assurer un niveau de services égal à tous les habitants pour palier au déséquilibre de l'offre d'équipement et de services relevé en faveur de la ville centre ainsi qu'aux disparités intra territoriales (dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et dans certaines communes périurbaines).

Avec l'arrivée de nouvelles populations (jeunes ménages), l'agglomération veillera à développer de nouveaux services pour répondre à leurs besoins (équipements scolaires, de loisirs, santé, sportifs...) ainsi qu'à maintenir une activité économique de proximité dans les communes périurbaines afin de lutter contre le phénomène « ville-dortoir ». Maintenir les jeunes sur le territoire est un enjeu capital pour l'avenir de l'agglomération.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Type d'actions envisagées :

- ▶ requalification de centres bourg et valorisation des entrées de bourg
- ▶ réaménagement et valorisation de quartiers urbains
- ▶ qualité du centre urbain ancien et intégration paysagère de conteneurs enterrés
- ▶ OPAH communautaires
- ▶ rénovation du petit patrimoine historique
- ▶ création et/ou extension d'équipements péri-scolaires
- ▶ création d'équipements culturels
- ▶ aménagement extérieurs et aires de jeux et de loisirs
- ▶ création d'espaces d'accueil et de solidarités (enfance, jeunesse, personnes âgées, personnes en difficultés, associations, action sociale)
- ▶ création d'équipements sportifs
- ▶ création d'espaces de services
- ▶ revitalisation des centres-villes (petits commerces de proximité)

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation
 - réalisation des travaux
 - intégration paysagère des projets
 - réalisation des équipements publics
 - nombre de projets soutenus
 - mesure de la fréquentation et du niveau de satisfaction de la population concernée

FICHE MESURE 2.1

✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets

Les actions proposées devront avoir pour objet de :

- améliorer la fonctionnalité des espaces publics péri-urbains
- aménager les centres bourgs en faisant le lien avec les OPAH communautaires Centres bourgs et Quartiers d'Albi
- qualifier les espaces publics,
- conforter le réseau d'équipements publics de proximité,
- adapter les logements et les espaces publics pour les personnes âgées et handicapées,
- intégrer une politique de protection de l'environnement dans les réflexions paysagères et architecturales
- participer aux OPAH communautaires Centres bourgs et Quartiers d'Albi
- être situés dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- permettre d'assurer une offre de services de qualité et de même niveau sur l'ensemble du territoire communautaire
- répondre à de nouveaux besoins rayonnant à l'échelle intercommunale

MESURE 2.2

ASSURER UNE MOBILITE DURABLE ET EQUILIBREE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ALBIGEOIS

Axe 2 : Assurer la cohésion territoriale et sociale de l'Albigeois

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

-SCoT du Grand Albigeois

-CPER Projet 4

-PO Compétitivité régionale et emploi Midi-Pyrénées : Axe 6, mesure 2

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

La politique volontariste engagée par la Communauté d'agglomération a permis d'étendre le réseau de transports urbains aux 17 communes.

Mais, actuellement, près de 90 % des déplacements motorisés dans l'agglomération sont réalisés par le biais de la voiture. L'utilisation quotidienne et individuelle de la voiture par les albigeois rend la circulation difficile aux heures de pointe dans la ville centre et sur la rocade. Des problèmes de stationnement sont également pointés au centre ville d'Albi.

D'autre part, l'attractivité de l'albigeois en terme d'emplois induit des flux migratoires de populations sur l'hyper centre.

Parallèlement, les moyens matériels pour l'utilisation d'un autre moyen de transports par les albigeois autre que la voiture, sont insuffisamment développés (manque de pistes cyclables, réseau de bus adapté pour les scolaires).

➤ Objectifs stratégiques

Les enjeux importants pour le développement futur de l'agglomération sont :

- favoriser la mobilité des habitants de l'Albigeois par des modes alternatifs aux véhicules personnels (transports en commun, vélos, piétons),
- renforcer l'attractivité des transports collectifs (urbains, inter-urbains) en facilitant leur adaptation aux besoins des usagers,
- grâce à des partenariats efficaces avec les Autorités Organisatrices des Transports Région et Département, permettre l'accessibilité et l'intermodalité des transports en commun (pôles d'échanges notamment gare Albi Ville), densifier les fréquences et accroître la vitesse commerciale des services aux usagers

La Communauté d'agglomération a décidé de mobiliser des moyens importants pour le développement des transports urbains à haut niveau de services (accessibilité, cadencement, site propre, parcs de stationnement en entrée d'agglomération).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Type d'actions envisagées :

- ▶ création de liaisons entre zones d'habitation et de services (sentiers urbains)
- ▶ développement des modes de déplacements doux (pistes cyclables, chemins de randonnée)
- ▶ amélioration du service de transports en commun (sites propres, accessibilité, sécurisation des arrêts, mobilier urbain, information dynamique)
- ▶ études de faisabilité sur le développement de moyens de déplacements innovants sur le territoire
- ▶ création et/ou amélioration de pôles d'échanges autour des gares SNCF
- ▶ lancement d'une étude pour la mise en place de l'espace d'échange autour de la gare d'Albi Ville et réalisation du projet
- ▶ espaces multimodaux et de covoiturage sur les points d'entrée d'agglomération

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation
 - réalisation des travaux
 - fréquentation des pistes cyclables, chemins de randonnées et parcs de stationnement d'entrée d'agglomération
 - développement du réseau de transports urbains et fréquentation

- ✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets
 - niveau d'intermodalité
 - respect de l'environnement
 - pratiques environnementales innovantes
 - échelle territoriale des projets

MESURE 2.3
CONSOLIDER L'INTEGRATION DES ALBIGEOIS DANS LA SOCIETE DE
L'INFORMATION ET FAVORISER LEUR PARTICIPATION AU PROJET DE
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Axe 2 : Assurer la cohésion territoriale et sociale de l'Albigeois

*Articulation avec les programmes de développement territoriaux :
 -PO Compétitivité régionale et emploi Midi-Pyrénées : Axe 5, mesure 3*

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général**

L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de communication est aujourd'hui un facteur d'inégalités tant pour les ménages que pour les entreprises. L'accès aux services et à l'information est un enjeu majeur d'amélioration des conditions de vie et de développement du territoire albigeois. Par ailleurs le recours aux nouvelles technologies peut permettre le développement de la participation citoyenne à la définition et à la mise en œuvre des politiques locales. Or, actuellement, le territoire communautaire présente des disparités en terme de desserte numérique : 2,17 % du territoire ne sont pas couverts en haut débit de communication et 14 % ont des hauts débits faibles (512 ko).

➤ **Objectifs stratégiques**

La volonté de la Communauté d'agglomération est d'assurer développement numérique de son territoire avec une attention particulière pour les communes rurales non desservies actuellement. La couverture numérique à haut débit sur l'ensemble du territoire répond à aux objectifs suivants :

- consolider l'intégration des albigeois dans la société de l'information et de renforcer les liens entre les citoyens et leurs élus
- favoriser les échanges numériques et gain de temps
- favoriser l'implantation d'entreprises

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Type d'actions envisagées :

- ▶ soutien à la couverture numérique haut débit du territoire
- ▶ création d'outils (blogs, espaces collaboratifs, site internet participatif, e-administration) permettant l'échange d'informations entre citoyen et élu

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation
 - résorption des zones blanches
 - niveau des débits

- ✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets
 - accès à l'Internet à Haut Débit
 - accès aux NTIC
 - participation citoyenne

MESURE 3.1
PRESERVER LES RESSOURCES, DIMINUER LES CONSOMMATIONS
ENERGETIQUES DU TERRITOIRE ET UTILISER LES RESSOURCES
RENOUVELABLES

Axe 3 : Allier préservation des ressources naturelles et pratiques environnementales innovantes

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

-SCoT du Grand Albigeois

-CPER volet régional : Projet 6

-PO Compétitivité régionale et emploi Midi-Pyrénées : Axe 3, mesures 1 et 3

-Agendas 21 départemental et régional et Agendas 21 communaux

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général**

Par son positionnement géographique et sa proximité avec Toulouse, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois connaît une croissance urbaine qui se traduit par la construction de nouveaux bâtiments sur le territoire (équipements publics, logements, zones d'activités...). Dans sa politique de développement durable du territoire communautaire, l'agglomération veille au respect de l'environnement dans tous ses projets de rénovation de bâtiments et de construction de bâtiments neufs. Son action se traduit dans plusieurs domaines (maîtrise énergétique, protection du paysage ...).

De plus, la Communauté d'Agglomération mène une politique volontariste dans la préservation de la ressource eau, accompagnée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Ainsi des travaux importants sont en cours de réalisation pour transporter les eaux usées vers une seule station de traitement des eaux usées, dont la rénovation est engagée dans le respect des normes européennes.

➤ **Objectifs stratégiques**

Les objectifs de la Communauté d'agglomération sont les suivants :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- inciter à la maîtrise de l'énergie dans les nouvelles constructions,
- favoriser la réalisation de projet d'éco-construction,
- protéger le paysage,
- limiter la production des déchets ménagers et industriels,
- protéger la ressource eau,
- favoriser la construction de bâtiments utilisant les énergies renouvelables,
- développer l'équipement des constructions pour l'utilisation des énergies renouvelables.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Type d'actions envisagées :

- ▶ équipement et rénovation de bâtiments publics anciens visant l'économie d'énergie ou l'utilisation d'énergies renouvelables
- ▶ construction de bâtiments à autonomie énergétique et intégrés dans le paysage par l'utilisation de matériaux naturels
- ▶ mise en valeur et protection de la biodiversité et des ressources naturelles
- ▶ volet maîtrise d'énergie des OPAH communautaires
- ▶ rénovation du parc de véhicules de collecte limitant les consommations énergétiques

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- réalisation des travaux
- réalisation d'un bilan énergétique
- réalisation d'un bilan pour mesurer la quantité de déchets recyclés
- réalisation de la STEP de la Madeleine à Albi avec intégration des démarches de développement durable en matière d'énergie
- surface installée de panneaux solaires et photovoltaïques

✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets

- station de traitement des eaux usées de qualité
- séparation des réseaux eaux pluviales-eaux usées dans les bâtiments
- utilisation des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, chauffe eau solaire...) et des matériaux respectueux de l'environnement
- volet maîtrise d'énergie des OPAH communautaires
- *réduction des émissions polluantes (poussières, odeurs, gaz polluants)*
- construction de bâtiments de type Haute Qualité Environnementale, bâtiment à énergie optimisée (solaire, géothermie...)

MESURE 3.2 PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS, SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Axe 3 : Allier préservation des ressources naturelles et pratiques environnementales innovantes

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

-CPER volet régional : Projet 7

-PO Compétitivité régionale et emploi Midi-Pyrénées : Axe 3, mesure 2

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

Le territoire communautaire est confronté périodiquement à des crues d'affluents du Tarn dues en grande partie à l'urbanisation des communes périphériques d'Albi. Dans ce cadre, un schéma général d'aménagement du bassin versant du Séoux a été adopté.

➤ Objectifs stratégiques

- Protéger les habitations situées dans les bassins versants des affluents du Tarn et le long du Tarn
- Protéger la population des risques sanitaires et technologiques

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Type d'actions envisagées :

- ▶ travaux de maintien et de renforcement des berges du Tarn et/ou de ses affluents
- ▶ préservation de certains ouvrages contre les inondations
- ▶ dépollution de sites (avant reconversion de sites industriels anciens)
- ▶ aménagement global du ruisseau de Séoux

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- réalisation des travaux
- impact de la protection des habitations

FICHE MESURE 3.2

- ✓ Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets
 - projets participant au programme global d'aménagement du ruisseau de Séoux
 - protection contre les inondations
 - prévention des risques sanitaires et technologiques

ANNEXE 3 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE L'ETAT, DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DU TARN

-3.1 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE L'ETAT

I. Le cadre d'intervention de l'Etat

Le caractère stratégique du CPER s'est traduit par un choix de champs d'action autour de trois objectifs et des thématiques liées à :

- la compétitivité et l'attractivité des territoires
- la dimension environnementale du développement durable
- la cohésion sociale et territoriale

A partir de ces principes fondamentaux, l'Etat a souhaité, à l'instar du précédent CPER, instaurer un volet territorial destiné à permettre la prise en compte d'opérations s'inscrivant dans une démarche territoriale infrarégionale.

Pour l'Etat, ces démarches pourront venir en appui de certains grands projets dont les financements auront été définis dans le cadre du volet régional ou s'articuler avec les projets retenus au titre des programmes cofinancés par les crédits européens.

Comme les autres domaines du CPER, le soutien par l'Etat doit par ses orientations et sa sélectivité, rechercher un effet de levier maximum et contribuer de manière efficace au dynamisme des territoires. Il s'agira ainsi d'aider les territoires (Pays, PNR, Agglomérations) à s'inscrire dans les dynamiques de projets touchant des thématiques pour lesquels la ressource leur fait défaut.

De façon générale, L'Etat à travers le volet territorial s'attachera particulièrement dans les Agglomérations à :

- mobiliser les territoires et réduire les inégalités entre eux. L'aménagement du territoire de Midi-Pyrénées doit permettre de compenser les handicaps territoriaux des zones rurales et favoriser l'émergence de nouveaux pôles de développement en s'appuyant notamment sur les fonctions des agglomérations ;
- consolider les systèmes urbains par l'implantation plus équilibrée des activités et des services publics par des complémentarités interurbaines et des liaisons directes avec la métropole (coopération métropolitaine), par l'émergence de vocations économiques, sociales et culturelles affirmées et la recherche d'une grande qualité de la vie sociale, de l'environnement et du cadre de vie.
- jeter les bases du développement durable : c'est à dire un développement qui concilie progrès économique, protection sociale, qualité et valorisation des milieux et des ressources. Ce souci de ménager le territoire doit conduire à ne plus considérer les milieux naturels, comme une variable d'ajustement économique mais comme une ressource à part entière qu'il convient de mettre en valeur comme un atout pour le développement et la qualité de vie.

Sur cette base, l'Etat interviendra dans le volet territorial par le soutien aux thématiques suivantes :

▪ **Le développement culturel,**

La culture joue un rôle important dans l'économie régionale à travers son impact touristique mais aussi à travers le maillage territorial qu'elle induit. Dans cette optique, L'Etat s'attachera à aménager et moderniser les équipements culturels; à aménager les pôles archéologiques; Et à assurer une offre culturelle de qualité;

▪ **Le développement économique,**

L'objectif retenu est de permettre aux territoires organisés d'affirmer et de valoriser leurs vocations territoriales. Il s'agit ainsi de :

- concourir au développement de l'économie résidentielle, de l'artisanat et du commerce, afin d'offrir aux populations la couverture de services marchands nécessaires à leur maintien mais également créatrice d'activités et d'emplois
- d'offrir des zones d'activités nécessaires à l'implantation d'entreprises;
- de valoriser les potentialités touristiques qui constituent une alternative porteuse de développement.

Par ailleurs, et en complément de ces actions du volet territorial, lorsque les territoires sont confrontés à des crises économiques ou à des restructurations dont l'impact a des répercussions sur les équilibres locaux, l'Etat apporte son soutien dans des actions collectives vers les entreprises quand elles correspondent aux critères de compétitivité du projet 1 « soutien de la compétitivité économique régionale ».

▪ **Les services à la personne et des équipements structurants :**

Il s'agit d'assurer l'équité territoriale pour l'accès aux services à la personne; offrir des équipements structurants et favoriser la qualité du cadre de vie. L'Etat interviendra tout particulièrement sur les actions concourant à améliorer l'offre de prise en charge des personnes âgées et handicapées.

▪ **Le développement numérique,:**

L'Etat se veut garant d'un développement numérique équitable pour accompagner les acteurs économiques mais aussi les populations dans l'accès à la société de l'information ; Outre les actions financées dans le cadre du volet territorial, l'appui de l'Etat à l'aménagement numérique des territoires est matérialisé par trois grandes thématiques :

- l'information sur les politiques de développement TIC local, la constitution de dossiers techniques et juridiques...
- la mise en réseau des acteurs qui favorise la transversalité, la mutualisation et l'ouverture à d'autres pratiques, à d'autres ressources.
- l'assistance technique qui consiste à accompagner les porteurs de projets d'un point de vue technique, méthodologique, financiers...

▪ **Le développement durable :**

L'inscription des objectifs de développement durable prend tout son sens dans les **projets de territoires** : pays, agglomérations et Parcs naturels régionaux. Il s'agit d'accompagner les projets de développement durable qui concourent à la préservation et à l'attractivité des territoires. En complément, des actions soutenues dans le volet territorial (préservation et restauration des milieux aquatiques et mise en œuvre d'Agenda 21 et des Plans Climats Territoriaux),

L'Etat, en partie par le biais des agences ADEME et Agence de l'Eau étend son action sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées aux problématiques énergétiques, de prévention des risques, de préservation de la biodiversité

▪ **L'Ingénierie et à l'assistance technique**

Il convient de bien centrer l'intervention de l'Etat sur l'accompagnement de projets s'inscrivant dans les thématiques ouvertes par le volet territorial. Il s'agira alors d'assurer l'égalité entre les territoires dans l'accès à la matière grise au service de projets concrets.

Pour ce faire, l'Etat apportera son soutien à **L'Ingénierie et à l'assistance technique** afin, de :

- permettre aux maîtres d'ouvrage locaux de concevoir, d'initier et de conduire les projets structurants grâce notamment à des équipes techniques de qualité,
- d'encourager la coordination et la mutualisation des compétences et des savoir-faire.

L'Etat apportera principalement son soutien autour des tâches telles que :

- études de faisabilité ;
- études techniques sur projets ;
- mise en réseau des acteurs et mutualisation autour d'un projet ;
- animation d'un territoire ;
- ...

Parallèlement à ces dispositions, l'Etat contribuera à l'ingénierie des territoires par la poursuite de la mobilisation de ses agents.

L'Etat s'engage à faciliter l'émergence de projets et leur mise en œuvre, notamment par la mise à disposition des informations de caractère socio-économique, environnemental et démographique disponibles au sein de ses services.

Sous l'autorité du Préfet de département, les services déconcentrés de l'Etat concernés, pourront en tant que de besoin, être sollicités pour apporter l'information, leur appui technique, juridique et leur expertise.

II : Les Principes financiers

Les engagements pluriannuels pris par l'Etat dans la présente convention-cadre sont subordonnés à l'ouverture de moyens financiers votés par les lois de finances et prévus annuellement dans les BOP.

Tout dossier présenté par l'Agglomération *de l'Albigeois* en lien avec cette convention-cadre, fera l'objet d'une instruction et d'une décision de subvention spécifique en application du décret du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat et selon les procédures liées au BOP sollicité d'une part et d'autre part, selon les procédures propres aux agences de l'Etat (ADEME, Agence de l'eau Adour-Garonne).

De manière générale, l'attribution des crédits de l'Etat sera subordonnée à la réglementation et aux procédures d'instruction en vigueur.

Pour les projets d'investissement financés par l'Etat, l'ensemble des dispositions du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999, modifié par le décret n°2003-367 du

18 avril 2003, s'applique ainsi que la circulaire du 9 novembre 2000 relative à l'intervention du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT).

3.2 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES AGGLOMERATIONS DECIDES PAR L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL LE 15 OCTOBRE 2007

Dans le cadre des Conventions Territoriales qui seront conclues avec les Communautés d'Agglomération, la Région souhaite :

- soutenir le développement de la métropole régionale,
- conforter le développement et les fonctions de pôles d'équilibre des agglomérations,
- favoriser et accompagner les démarches de développement durable définies et conduites à l'échelle des Agglomérations.

L'intervention de la Région reposera sur les six principes suivants :

- **Premier principe : Les Conventions Territoriales d'Agglomérations** devront prendre appui sur un **Diagnostic Stratégique et un Projet élaborés en étroite concertation avec la Région** dans les différents domaines du développement économique, de l'attractivité, de l'éducation, de la mobilité et des transports.
- **Deuxième principe : Les modes d'intervention de la Région.**
Dans un souci de cohérence et de lisibilité de l'action de la Région dans le périmètre des Communautés d'Agglomération, les Conventions Territoriales d'Agglomération pourront mentionner :
 - d'une part, les projets de compétence et de maîtrise d'ouvrage Régionales dans les domaines de l'Education, la Formation Professionnelle, des Transports...
 - d'autre part, les actions accompagnées par la Région dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région au titre des Projets 2 – renforcement de l'effort de Recherche et modernisation des structures d'Enseignement Supérieur -, 4 – développement du Réseau de Transport -, 5 – Plan Climat Régional -, 6 – Plan Régional de Restauration du bon état des eaux -, 7 – Plan Régional de Prévention des Risques -.

Par ailleurs, **dans le cadre du Fonds des Politiques Territoriales, la Région pourra soutenir :**

- la création de grands équipements structurants (Parcs d'Activités Economiques d'Intérêt Régional, Grands Equipements Culturels, Sportifs ...)
- la modernisation de grands équipements culturels et patrimoniaux existants,

- la qualification des espaces publics communaux selon les critères en vigueur,
- Prioritairement les projets d'aménagement des parkings dans les gares et les projets d'intermodalité ainsi que leur complémentarité avec les modes doux et la voiture particulière.
- les projets présentés par les communes rurales membres d'une Communauté d'Agglomération faisant partie d'un Pays seront soutenues selon les mêmes modalités d'intervention de la Région en faveur des Pays, à l'exception des pôles de services aux publics (Maisons de santé pluridisciplinaires, Pôles de petite enfance), pour lesquels l'aide de la Région est réservée aux seules zones rurales ou de montagne des Pays ou des Parcs Naturels Régionaux, hors territoires des Communautés d'Agglomération. L'aide attribuée par la Région pour le cofinancement de ces projets s'imputera sur la dotation du Fonds des Politiques Territoriales attribuée à titre indicatif aux Conventions Territoriales d'Agglomérations.

Les projets de développement territorial devront s'inscrire dans des démarches :

- **de Développement Durable en cohérence avec l'Agenda 21 Régional notamment dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables,**
- **d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite ou handicapées,**
- **d'intermodalité en soutenant l'aménagement ou l'extension des parkings liés aux gares, les projets d'intermodalité et leur complémentarité avec les modes doux et la voiture particulière.**

Troisième principe : Mobilisation du Fonds des Politiques Territoriales dans le cadre de la Convention Territoriale d'Agglomération de l'Albigeois.

La dotation du Fonds des Politiques Territoriales en faveur de la Convention Territoriale d'Agglomération de l'Albigeois est fixée à titre indicatif à 10,4 M€ pour la période 2008-2013.

Il est par ailleurs précisé que chaque programme opérationnel annuel présenté par une Communauté d'Agglomération ne pourra solliciter plus de 25 % de la dotation pluriannuelle du Fonds des Politiques Territoriales consacrée aux Conventions Territoriales d'Agglomérations.

- **Quatrième principe : Seuil minimum de projets communautaires.**
La Région consacrera au moins 60 % de sa participation au titre du Fonds des Politiques Territoriales au financement d'équipements structurants à vocation communautaire dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'Agglomération concernée.

- **Cinquième principe : Critères et taux d'intervention.**

Pour les projets sollicitant le Fonds des Politiques Territoriales et à l'exception des Parcs d'Activités Economiques et des Espaces publics régis par des critères spécifiques, la Région appréciera et fixera son niveau de participation en fonction de l'intérêt majeur du projet, de l'équilibre entre cofinanceurs mais aussi de la viabilité du plan de financement.

3.3 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU TARN

Dans le cadre des conventions territoriales d'agglomération 2008 - 2013, le Département apportera son soutien financier, pour la mise en œuvre des programmes opérationnels, à l'aide de l'ensemble de ses politiques sectorielles (eau et environnement, économie, tourisme, action sociale, action sportive et culturelle) et contractuelles.

Le Département s'est doté depuis 2003 du Fonds de Développement Territorial, instrument spécifique pour la contractualisation avec les communes et les EPCI. De ce dernier relèvent notamment les projets à caractère d'investissement immobilier portés essentiellement par des communes et des structures intercommunales.

Un volet particulier (contrats Atouts-Tarn, conclus avec les EPCI) permet en outre la prise en compte, sous réserve de compatibilité avec les compétences et les priorités départementales, d'opérations à maîtrise d'ouvrage communale, associative ou privée, ainsi que les actions ciblées en matière de fonctionnement.

L'action du Département visera à avoir un aménagement équilibré, solidaire et dynamique de notre territoire.

Les interventions du Département devront s'inscrire dans une logique de développement durable respectueuse de notre agenda 21 départemental.

Enfin, le Département accompagnera prioritairement les projets de territoire s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de nos compétences.